



Etude portant sur l'élaboration du plan de participation du public au projet FEM-Volta (Rapport National Mali)

Numéro du projet : 53885

Rapport final

Décembre, 2008





Publiée pour la première fois au Ghana en 2008 par le Projet PNUE/FEM Volta

Copyright © 2008, Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Cette publication peut être partiellement ou entièrement reproduite à des fins pédagogiques personnelles et non commerciales sans autorisation spéciale du détenteur du Copyright. Le PNUE appréciera avoir une copie de toute publication dans laquelle cette publication a été citée comme référence.

L'utilisation de cette publication à des fins commerciales nécessite au préalable une autorisation écrite du Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Projet PNUE-FEM Volta
Unité de Coordination du Projet
No. E3 Leshie Crescent - Labone
P P.O. Box 1423 Accra Ghana
Phone: +233 21 764111
Fax: +233 21 772669
Mobile: +233 206309775
Website: www.gefvolta.iwlearn.org

CLAUSE DE RESPONSABILITE:

Le contenu de ce rapport ne reflète pas nécessairement la vision et la politique du PNUE ou du FEM. En particulier, le PNUE et le FEM n'offrent aucune garantie et n'affirment rien quant à l'exactitude et l'exhaustivité des éléments du contenu de ce rapport.

Le rapport a été préparé par M. Ibrahim A. MAIGA, Consultant National Mali.

Toute référence à ce document doit être présentée comme suit:

UNEP-GEF Volta Project, 2008. Etude portant sur l'élaboration du plan de participation du public au projet FEM-Volta (Rapport National MALI). *UNEP/GEF/Volta/NR MALI. 1/2008*

Table des matières

Liste des abréviations et acronymes	ii
Liste des tableaux	ii
1 Introduction	3
1.1 Problématique	3
1.2 Objectif de l'étude et résultats attendus	4
1.3 Méthodologie	4
1.4 Structuration du rapport	5
2 Identification et analyse détaillée des parties prenantes	6
2.1 Typologie des acteurs et des catégories d'acteurs	6
2.1.1 Acteurs au niveau régional	6
2.1.2 Acteurs au niveau national	6
2.1.3 Acteurs au niveau local	7
2.2 Principales activités, mandats et intérêts des acteurs	8
2.2.1 Au niveau régional	8
2.2.2 Au niveau national	8
2.2.3 Au niveau local	11
2.3 Préoccupations, Perceptions et réactions des parties prenantes	13
2.4 Priorités des parties prenantes, contraintes et domaines d'implication	18
2.5 Démarche à adopter pour assurer l'implication des parties prenantes	19
3 Développement du plan de participation des parties prenantes	21
3.1 Description du plan de participation	21
3.2 Intégration des activités dans le plan de participation	22
3.3 Les Mécanismes de participation	23
3.4 Actions prioritaires du plan de participation des parties prenantes	24
3.5 Stratégie de mise en œuvre du plan de participation	27
3.5.1 Implication des parties prenantes locales	29
3.5.2 Implication des parties prenantes nationales	30
3.5.3 Implication des parties prenantes régionales	31
3.5.4 Rôles et responsabilités en fonction de la contribution de chaque acteurs	31
3.5.5 Plan de suivi-évaluation du plan de participation des parties prenantes	33
3.6 Valeurs ajoutées probables de la mise en œuvre du plan de participation	33
3.7 Principaux produits de la participation des parties prenantes	35
3.8 Risques liés à une insuffisante ou excessive participation des parties prenantes	36
4 Plan de formation des parties prenantes	38
4.1 Evaluation des capacités des parties prenantes	38
4.1.1 Evaluation des capacités des parties prenantes : niveaux national et régional	38
4.1.2 Evaluation des capacités des parties prenantes : niveau local	38
4.2 Identification des besoins de formation au niveau régional, national et local	39
4.3 Besoins de formation prioritaire pour une effective participation des acteurs	40
4.4 Développement du plan d'opération des actions de formation et d'information	41
5 Annexes	44
5.1 Annexe A: Détail des activités et du plan de travail correspondant au développement du plan de participation du public	45
5.2 Annexe B: Population du bassin du Sourou, Source : RGPH 1998	46
5.3 Annexe C: Carte du bassin versant du Sourou (Portion Mali)	47
5.4 Annexe E: Termes de références de l'étude portant sur l'élaboration du plan de participation du public au projet FEM- Volta	48

Liste des abréviations et acronymes

Abréviation	Définition
ABV	Autorité du Bassin de la Volta
ADT	Analyse Diagnostique Transfrontalière
BVI	Bassin versant international
BVV	Bassin versant de la Volta
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEAO/UCRE	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest/Unité de coordination des ressources en eau
CGIAR	Consultative Group on International Agricultural Research
CNMO	Comité national de mise en oeuvre
CPP	Comité de Pilotage du Projet
CTBV	Comité technique du bassin de la Volta
DFEM	Division de la coordination du fonds pour l'environnement mondial
DNCN	Direction Nationale de la conservation de la nature
DNACP	Direction Nationale de l'assainissement, du contrôle des pollutions et des nuisances
DNH	Direction nationale de l'hydraulique (Mali)
EI	Eaux internationales
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GEFSEC	Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial
GEP	Groupe des Experts du Projet
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GLOWA	Globaler Wandel des Wasserkreislaufes
GWP	Partenariat mondial sur l'eau
ICARM	Gestion intégrée des zones côtières et des bassins versants
IRD	Institut de recherche pour le développement (France)
LOA	Letter Of Understanding
MOU	Memorandum Of Understanding
OBV	Organisation de bassins versants
ODM	Objectifs de développement du millénaire
ONG	Organisation non gouvernementale
OQE	Objectif de qualité environnementale
OSS	Observatoire du Sahara et Sahel
PAGEV	Projet d'amélioration de la gouvernance de l'eau dans le bassin de la Volta
PAPN-BVV	Plan d'Action pour la Partie Nationale du BVV
PAS	Programme d'action stratégique
PD	Projet de démonstration
PFN	Point focal national
SAT	Schéma d'Aménagement du Territoire

Liste des tableaux

Tableau 1 : Degré d'engagement des parties prenantes

26

1 Introduction

1.1 Problématique

1. La mise en œuvre du Projet FEM-Volta est une initiative régionale conçue pour faciliter la gestion intégrée, la protection des ressources naturelles et le développement durable du bassin versant de la Volta dans les six pays riverains que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo. En effet, les ressources du bassin du Sourou subissent une exploitation sans précédent des populations rurales qui en dépendent pour leur survie. L'exploitation abusive des ressources naturelles entraîne une forte compétition entre les multiples utilisateurs et se traduit souvent par des conflits entre protagonistes. Ainsi, la dégradation accélérée des ressources naturelles reste marquée par des défrichements incontrôlés, la mutilation des arbres et végétaux, le nomadisme agricole, le surpâturage, l'exploitation abusive du bois et du fourrage herbacés et aérien, les feux de brousse, la divagation des animaux, etc.
2. La participation du public à la gestion du bassin du Sourou est une condition sine qua num pour la contribution à un changement fondamental de la GRN tant au plan local qu'au plan national. Actuellement, la demande de plus en plus forte de participation va de pair avec la tendance de démocratisation et de décentralisation du pays, marquée par les progrès enregistré en GRN où l'Etat s'est engagé dans le transfert de compétences et de ressources.
3. La participation des acteurs; plus particulièrement, du secteur privé, de la société civile, des ONG et des autorités locales, reste toutefois tributaire d'un contexte sociopolitique et institutionnel de la GRN en changement dialectique. Alors que l'Etat continue à être le garant final des ressources naturelles, la responsabilité de la gestion réelle de ces ressources est en train de changer de mains et de passer du pouvoir central aux gouvernants locaux. De nouveaux acteurs font leur apparition et interviennent désormais dans la gestion des ressources naturelles au niveau villageois, communal et local.
4. La gestion décentralisée des ressources naturelles est balisée par des textes et lois en phasage avec la décentralisation du développement économique, social et culturel. Ces textes définissent la répartition du domaine forestier entre l'Etat ; les collectivités territoriales et les particuliers et sont des innovations porteuses du cadre idoine de la GRN
5. Aujourd'hui, la participation ne s'exprime plus uniquement sur les thèmes de la communauté. Elle s'inscrit comme une méthode qui pourrait s'appliquer à l'échelon local, national, voire régional afin de traiter des problèmes transfrontaliers régionaux prioritaires qui ne peuvent se résoudre au niveau d'un seul pays.
6. Dans ce contexte, la participation des parties prenantes tend à légitimer les pratiques de droit et de revendiquer quelque chose de nouveau, en termes de renforcement des capacités des acteurs de gestion des ressources naturelles
7. Aussi, l'identification des catégories d'acteurs et l'analyse de leurs besoins en renforcement des capacités en matière de formation, information, éducation et sensibilisation est une impérieuse nécessité pour mieux redéfinir les perspectives de leur participation qui intègre au niveau du Projet FEM- Volta:
 - le nouveau cadre de concertation au niveau régional, national et local ;
 - la responsabilisation effective des collectivités locales dans la gestion des ressources naturelles ;
 - l'implication des acteurs étatiques : tutelle, services techniques, etc.
 - la cohérence avec les interventions des ONG, projets/programmes impliqués dans la GRN au niveau du Bassin du Sourou ;
 - les effets et impacts de l'implication des acteurs et catégories d'acteurs sur le contexte écologique et la modification des écosystèmes au niveau du bassin.

1.2 Objectif de l'étude et résultats attendus

8. L'étude a pour objectifs de contribuer au renforcement des compétences des parties prenantes pour leur participation effective dans la gestion durable des ressources naturelles du bassin du Sourou
9. Plus spécifiquement, elle a pour objectifs de :
 - Connaître la typologie des acteurs et d'analyser leurs besoins en terme d'information, sensibilisation, éducation et de formation ;
 - mesurer les impacts de la participation des parties prenantes aux objectifs du projet FEM-Volta ;
 - Proposer l'appropriation de l'approche par les acteurs au niveau local, national et régional,
 - Définir le dispositif de mise en œuvre des programmes
 - faire des propositions pour le fonctionnement des organes de gestion.
10. Les résultats attendus de l'étude sont :
 - Les besoins en renforcement des capacités des principaux acteurs et groupes d'acteurs en matière d'information, d'éducation, sensibilisation et de participation du public sont identifiés;
 - Les besoins en renforcement des capacités des principaux acteurs et groupes d'acteurs en matière de formation sont identifiés
 - Le plan d'opération des actions de formation, information, éducation et sensibilisation est développé ;
 - Le plan de participation des parties prenantes est développé et approuvé

1.3 Méthodologie

11. L'étude est menée en deux phases complémentaires avec des étapes intermédiaires.
 - La première phase dite phase préparatoire a consisté en la conduite d'études analytique sur des documents tels les rapports diagnostics des communes concernées. Les étapes intermédiaires de la phase préparatoire ont porté sur la validation des TdR, l'analyse des données secondaires et la conception /élaboration des guides d'entretiens.
 - La validation des TDR a consisté à partager la compréhension des termes de référence et à adopter un calendrier définitif en réunions techniques avec les responsables nationaux du FEM-Volta.
 - L'élaboration des guides d'entretien a été conçue sur la base de la matrice d'évaluation des besoins. Elle a porté sur la conceptualisation de cinq guides d'évaluation pour tenir compte des spécificités de l'ensemble des parties prenantes, notamment les producteurs, le secteur privé, la société civile, les communicateurs et le secteur
 - La deuxième phase ou phase terrain a consisté à la collecte de données terrain au niveau des collectivités territoriales des cercles de Bankass, Koro et DOUMENTZA.
 - La collecte des données terrain ont concerné spécifiquement dans le Cercle de Bankass, les communes rurales de Tori, Bankass et Baye ; dans le cercle de Koro, les communes rurales de Ségué, Koro et Dougoutène I ; dans le cercle de Douentza, les communes rurales de Dinagourou, Madougou et Mondoro
 - Pour mieux affiner l'analyse, l'équipe d'enquêteurs s'est entretenue avec certains responsables et élus de collectivités territoriales concernées indirectement par la gestion du bassin du Sourou.
 - Dans l'optique d'avoir une vue d'ensemble de la situation et d'appréhender l'articulation des différents niveaux de mise en œuvre du plan de participation, l'équipe d'évaluation a également rencontré les responsables du Gouvernement et de l'Assemblée Régionale de Mopti.

- La première étape intermédiaire de la phase de terrain a été le dépouillement et le traitement des données ainsi que leur interprétation. La seconde étape a consisté à la restitution des données brutes lors d'une réunion technique organisée au STP. Cette étape capitale a permis aux évaluateurs d'apporter certains éclairages sur des aspects spécifiques et de recueillir les commentaires et observations pour enrichir les analyses.

1.4 Structuration du rapport

12. Le présent Rapport d'Etude s'articule autour des chapitres suivants :

- Chapitre 1 : Bilan- Diagnostic : Identification des acteurs : Ce chapitre se propose de faire l'examen, et l'analyse des facteurs institutionnels pour mieux identifier les acteurs et groupes d'acteurs existants et de définir les rôles et responsabilités pour mieux apprécier l'articulation des choix stratégiques, des actions associées et des ressources à mobiliser. Il s'agira fondamentalement d'identifier les parties prenantes au projet et déterminer la typologie des relations grâce à la définition des rôles, missions et responsabilités
- Chapitre 2 : Développement du plan de participation des parties prenantes : Ce chapitre fournit des informations sur les activités à entreprendre en matière de participation, d'implication des acteurs, de consultations et échanges avec les partenaires du projet, les rôles, responsabilités et attributions, le plan de travail, ainsi que les directives devant permettre aux partenaires de mener les différentes activités du projet. Il définit les différentes formes d'appui pour susciter la participation du public tout comme l'engagement des ONG qui sont des éléments essentiels de la gestion durable des ressources souhaitées. La réalisation des activités devra mettre en perspective, l'intégration régionale à travers une implication efficiente du grand public et de tous les acteurs de la société civile
- Chapitre 3 : Préparation du plan de formation : Ce chapitre fera une description du plan d'information, d'éducation et de formation basé sur l'analyse des besoins de renforcement des capacités des acteurs par rapport à la situation de l'offre et la demande des produits de formation disponibles avec une simulation des coûts et projection financière. Il recentre la mise en œuvre du plan d'action des besoins en renforcement de capacité du public par le survol des informations des manuels destinés à soutenir la gestion durable des ressources et l'appui en matière de protection de l'environnement et des ressources en eau dans le bassin de la Volta. A terme, il devrait aboutir à l'élaboration de modules pédagogiques thématiques avec comme supports, des outils de suivi/évaluation des actions.

2 Identification et analyse détaillée des parties prenantes

2.1 Typologie des acteurs et des catégories d'acteurs

13. L'analyse des parties prenantes s'est bâtie autour de trois niveaux d'intervention : régional, national et local afin de mieux identifier les acteurs et les groupes d'acteurs. Aussi, l'analyse détaillée prend en compte les groupes sociaux suivants :

- les acteurs qui contribuent aux résultats du Projet ;
- les acteurs chargés de la mise en œuvre des activités du Projet ;
- les bénéficiaires des acquis du Projet

14. Il est donc important que tous les acteurs et services concernés aux niveaux national, régional et local figurent au nombre des parties prenantes. La typologie de ces groupes s'inscrit dans une perspective dynamique par rapport à l'historicité des acteurs et à leurs capacités de s'assumer pleinement et effectivement dans la mise en œuvre du Projet FEM- Volta.

2.1.1 Acteurs au niveau régional

- Le schéma analytique au niveau régional repose sur le cadre institutionnel d'établissement du mécanisme visant à assurer l'appropriation du Projet par l'ABV en tant que principal bénéficiaire du Projet. Aussi, suivant, les arrangements institutionnels, l'on dénombre les acteurs suivants :
- l'ABV et son Conseil des ministres étendu aux ministres chargés de l'environnement et de l'eau
- l'Agence de mise en oeuvre du Projet : PNUE/DFEM

2.1.2 Acteurs au niveau national

15. La caractérisation des acteurs et grands groupes d'acteurs et leurs capacités en relation avec les activités du Projet FEM-Volta sont axées sur les structures organisationnelles d'intervention ci - après :

- Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
- Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Eau
- Point Focal National (PFN) : coordinateur du projet
- Comité National de mise en Oeuvre (CNMO)
- Projet de Démonstration (PD 1 Mali)
- les programmes et partenaires : le Programme d'Aménagement et de Gestion des Ressources Naturelles (PAGR), le Programme d'Appui à la Gestion de l'Environnement de Bankass (PACE-B), le Projet de conservation et de valorisation de la Biodiversité et des Eléphants dans le Gourma (PCVA-EG), les comités GIRE, l'Institut d'Economie Rural (IER), l'Institut Supérieur de Formation et de Recherche/Institut Polytechnique Rural de Katibougou IPR/ISFRA), Université du Mali, le système d'alerte précoce (SAP), etc
- les autres acteurs ministériels : Le schéma analytique au niveau national prend en compte l'implication d'autres départements ministériels et entités politico - administrative qui contribuent à la mise en oeuvre du Projet. Il s'agit du :
 - Ministère des affaires étrangères et de la Coopération Internationale.
 - Ministère de l'Economie et de Finances ;
 - Ministère de l'Industrie et du Commerce
 - Ministère de l'Elevage et de la Pêche
 - Ministère de l'Agriculture
 - Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.
 - Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies

- Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile
- Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
- Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation et des langues nationales
- Ministère chargé des Collectivités territoriales.
- Ministère de la Culture
- Ministère de l'Equipement et des Transports
- Ministère de l'Artisanat et du Tourisme
- Ministère de la Santé.
- Ministre du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme
- L'Assemblée Nationale
- des services nationaux chargés de la mise en œuvre du Projet
- le Secrétariat Technique Permanent du cadre institutionnel de gestion des Questions Environnementales : STP/CIGQE abritant le Point Focal / FEM
- Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) : comité national GIRE
- Direction Nationale de la Conservation de la Nature
- Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle des pollutions et des Nuisances (DNACPN)
- Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)
- Direction Nationale de la Production et des Industries Animales (DNPIA)
- Direction Nationale des services vétérinaires
- Système d'Alerte Précoce
- Direction Nationale de la Météorologie
- Comité des forêts et des bassins hydrographiques.
- Institut d'Economie Rurale
- Instituts de Recherche

2.1.3 Acteurs au niveau local

16. Les intervenants au niveau local sont composés de sept types d'acteurs :

- Les collectivités territoriales (Région, cercles et communes) en tant que bénéficiaires directs : Lils sont des acteurs incontournables dans la mise en œuvre du Projet FEM- Volta dans le processus de la décentralisation au Mali:
 - Autorités régionales Mopti (Assemblée régionale)
 - Autorités de cercles (Conseil de cercle de Bankass, Koro et Doentza) ;
 - Autorités communales (Municipalités, Conseil Communal.)
- Organisations locales des Collectivités Territoriales (Chambre d'agriculture, chambre de métiers, etc.) ;
- Les services techniques déconcentrés : (Gouvernorat, Directions techniques régionaux et sub-régionaux de cercles et de communes)
- Les Opérateurs privés : GIE, Bureau d'Etudes, les Structures Décentralisés Financières : Kondo JIGIMA et CAMEC
- Les Organisations Non Gouvernementales :
 - KORO: ERAD, Mali Enjeu, Sahel ECO, SABA (Solidarité pour l'Appui à l'Autopromotion à la Base), Programme d'Appui aux Communes Rurales, CARE, EVEIL
 - BANKASS : PAMPAD, MALI ENJEU, SAHEL ECO, GAAS-Mali (Groupe d'Appui et d'Animation au Sahel, EVEIL

- DOUENTZA : Réseau Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles en 5^{ème} Région (GDRN5)
- La société civile
- Les organisations communautaires de base en tant que bénéficiaires finaux : au niveau de la base, l'étude répertorie un ensemble d'utilisateurs des ressources en eau et des ressources environnementales en tant que bénéficiaires finaux.. Il s'agit fondamentalement des populations rurales structurées autour d'*organisations locales traditionnelles et modernes* au sein des groupes sociaux composés d'acteurs multiples, d'utilisateurs et d'usagers des ressources naturelles

17. Dans la caractérisation de la typologie, on dénombre :

- Les organisations locales traditionnelles qui se composent des :
 - Autorités religieuses et coutumières : Chef du culte, Chef coutumier, Juge (cadi ou sariatigi , iman, les propriétaires terriens, marabouts, conseil des sages etc.).
 - Associations ancestrales ou « tons villageois » basées sur l'entraide des groupes d'hommes , de femmes et des jeunes mixtes ou spécifiques soutenus par les groupes d'âge (*filankuruw*) : (*Association Badéyaton, Association Benkadi, Association Lanaya, Association Siguitémogon, Association Waldékawral, Association Benkadi N°1 et Association Benkadi N°2 , Association Fassoyiriwa, Association Dembayuman, Association Bankadi Association Sabuyuman, Groupe Danaya, Groupe Zontinapa, Groupe N'gonomèlèpô, Association Djékadi, Association Badègna, Association Djèkafo, Sabuyuman n)1 et Sabuyaman n°2, etc*
 - Associations traditionnelles de protection et de surveillance des ressources naturelles : *Almodiou, Bara-Hogon, Bojinator*
 - Association des corps de métiers : Agriculteurs, Eleveurs, Chasseurs, Exploitants forestiers ; Pêcheurs, Associations d'utilisateurs d'eau, artisans, etc.
- les institutions dites modernes qui comprennent :
 - le Chef de village et le Conseil de village .:
 - des organisations socioprofessionnelles : Association des anciens élèves et sympathisants des écoles, Comité de Gestion Scolaire (CGS), Comités de Gestion des Ressources Naturelles, Structures Rurales de Gestions de Bois, Comités Villageois de Gestion des Terroirs, etc.

2.2 Principales activités, mandats et intérêts des acteurs

18. Les structures organisationnelles ou institutionnelles se repartissent en différentes catégories d'acteurs dont les principales activités s'expriment en termes de mandats et intérêts des acteurs. L'appréciation de la nature des relations entre différents acteurs, groupes d'acteurs, institutions financières et partenaires s'établit à travers des typologies relationnelles ou chaque acteur joue sa partition en terme de mandats spécifiques.

2.2.1 Au niveau régional

19. Il s'agit de l'Autorité du Bassin de la Volta et son Conseil des ministres étendu aux ministres chargés de l'environnement et de l'eau est un des acteurs décisifs étant donné son rôle de visions politiques et orientations stratégiques qui lui est conféré pour orienter l'UCP sur les questions relatives aux problèmes et priorités en matière de ressources en eau et ressources environnementales associées aux niveaux mondial, régional et national et aux liens avec d'autres projets et programmes en cours ou planifiés dans le bassin;

2.2.2 Au niveau national

20. Il s'agit de :

- Le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement est une structure opérationnelle du Projet dont le mandat est d'élaborer et de mettre en œuvre la politique Nationale de Protection de l'environnement, la Politique Nationale Forestière et la Politique Nationale de l'Assainissement.

Son rôle est d'une importance importante dans la préservation / protection et des ressources environnementales du bassin du Volta.

- Le Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Eau est la seconde structure opérationnelle du projet au niveau national. Il a pour mandat d'élaborer et de mettre en œuvre la politique nationale en matière de gestion ressources minérales, énergétiques et en eau. Son rôle est capital dans la planification et programmation des activités du Projet FEM- Volta, en tant que membre du Comité de pilotage. Il joue un rôle majeur dans la mise en œuvre du projet de démonstration 1 au Mali.
- Les programmes et partenaires : PAGRN, PACE-B, PCVA-E, les comités GIRE, collaborent avec le projet et interviennent dans la gestion, valorisation des ressources naturelles et la biodiversité dans le bassin de la Volta. Les institutions chargées de la gestion des catastrophes sont des acteurs décisifs étant donné que les relations qu'elles entretiennent avec les communautés exposées aux crues.
- L'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) est un établissement Public à caractère Administratif d'appuis financiers qui joue un rôle précieux dans l'allocation de subventions destinées à la réalisation des investissements aux collectivités territoriales sous leur maîtrise d'ouvrage. Dans son dispositif stratégique d'appui aux collectivités territoriales, ces dernières bénéficient de deux appuis :
 - Appuis techniques : Direction Nationale des Collectivités Territoriales – Service Central (DNCT)
 - Appuis financiers
- Les autres départements ministériels :
 - Le ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales et des Affaires étrangères dont le mandat est d'assurer la liaison avec des organisations non gouvernementales, les donateurs extérieurs et les organismes de financement jouent un rôle important dans la mise en œuvre du Projet grâce à la diplomatie relationnelle les autres pays partageant des bassins transfrontaliers.
 - Le Ministère de l'Economie et des Finances intervient dans l'octroi des crédits budgétaires à différents niveaux pour l'aménagement du bassin versant de la Volta et la mise en valeur des ressources naturelles.
 - Le Ministère de l'Elevage et de la Pêche a mandat d'élaborer et de mettre en œuvre la politique Nationale de l'élevage et de la pêche. Il joue un rôle majeur dans la gestion des pâturages et des points d'eau du bassin du Volta
 - Le Ministère de l'Agriculture dont le mandat est d'élaborer et mettre en œuvre la politique agricole, intervient dans le Projet FEM- Volta au niveau de la planification des cultures saisonnières et dans la prise de décisions concernant la fréquence de submersion des champs pour reconstituer les nutriments, le contrôle de l'utilisation de pesticides et d'engrais, la gestion des banques de céréales et de semences.
 - Le Ministère de la Planification, chargé de l'élaboration des plans d'aménagement nationaux, régionaux et locaux dans lesquels doit s'intégrer le Projet FEM – Volta joue un grand rôle dans l'articulation des politiques sectorielles pour la mise en valeur des ressources naturelles dans le Sourou.
 - Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, joue un rôle de premier plan dans la mise en oeuvre de programmes spéciaux de valorisation/transformation des ressources et produits forestiers non ligneux à l'intention des groupes vulnérables. Son intervention soulage les groupes marginalisés souvent dans la mise en œuvre des projets de développement. Son rôle est primordial dans la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation destinées à ces groupes.

- Le Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies intervient dans la diffusion des informations sur l'état des ressources, au moyen de bulletins météo diffusés à la radio et à la télévision ainsi que l'information et sensibilisation du public concernant les problèmes environnementaux.
- Le Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile dont le mandat est de lutter contre les risques et catastrophes, joue un rôle crucial dans la gestion des inondations et dans la distribution des secours.
- Le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique intervient dans la formation, l'information Environnementale.
- Le Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation et des Langues Nationales joue à travers les écoles, les centres de développement à la base, les centres d'alphabétisation fonctionnelle, un rôle déterminant dans la diffusion des informations sur la gestion des ressources en eau et la préservation des ressources naturelles. Les écoles servent de cadre aux activités de sensibilisation visant enfants et enseignants et permettent d'intégrer la notion de gestion des risques de crue et de gestion des ressources naturelles dans les programmes scolaires.
- Le Ministère de l'Artisanat et du Tourisme, le Ministère et de la culture interviennent dans l'entretien, la protection et la promotion des sites culturels, naturels et religieux importants. Son rôle est appréciable dans la valorisation de l'écotourisme et la sensibilisation du public. Ils interviennent dans la valeur ajoutée des acquis du projet par des visites touristiques qui génèrent des revenus considérables aux populations et à l'Etat
- Le Ministère de l'Equipeement et des Transports intervient dans la construction et entretien d'infrastructures urbaines, évaluation des dégâts dus aux inondations, réparation des ouvrages endommagés par les inondations.
- Le Ministère de la Santé, intervient dans la prévention des épidémies et dans la sensibilisation du public aux maladies d'origine hydrique et à l'importance de l'eau potable et des installations sanitaires.
- Le Ministère du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme intervient dans la réglementation relative à la planification de l'utilisation des terres, la planification du développement dans les zones urbaines du bassin fluvial.
- Le gouvernement impulse et coordonne les actions des départements ministériels. Son rôle est prépondérant dans la mise en œuvre du projet à tous les niveaux;
- L'Assemblée Nationale intervient dans la ratification de la Convention du bassin de la Volta.
- Les services techniques :
 - Le Secrétariat Technique Permanent du Cadre institutionnel de gestion des Questions Environnementales : STP/CIGQE abritant le Point Focal / FEM joue une importante capitale sur les recherches d'informations sur les changements climatiques et leurs effets sur les ressources en eau et des ressources environnementales. Organe de coordination de la mise en œuvre de la Politique nationale de Protection de l'Environnement, le STP –CIGQE joue un rôle appréciable dans la recherche de mise en cohérence du projet, la sensibilisation du public aux risques naturels et à leurs effets; programmes de renforcement des capacités. La Mise en commun des résultats obtenus avec les organismes privés et publics concernés et autres utilisateurs, en veillant à ce que les données communiquées soient à la portée de l'utilisateur.
 - La Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) intervient dans la mise en place des comité national GIRE et dans la Gestion des ressources en eau. Son rôle est capital dans l'utilisation appropriée des ressources en eau et l'articulation du Projet FEM – Volta avec les autres structures utilisatrices et ce notamment au niveau de la gestion des crues, de la retenue d'eau, des aménagements hydro –agricoles, etc.

- La Direction Nationale de la Conservation de la Nature dont le mandat repose sur la préservation des ressources naturelles et l'identification des énergies renouvelables joue un rôle appréciable dans l'évaluation rapide des conditions écologiques du Bassin Versant de la Volta. Il assure la police forestière pour la protection des ressources forestières, fauniques et halieutiques et assure la sensibilisation accrue du public à la protection de l'environnement.
- La Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle des pollutions et des Nuisances (DNACPN) intervient dans les Etudes d'impact Environnemental et dans le Contrôle de la qualité de l'eau afin de préserver l'écosystème hydrique contre les pollutions,
- La Direction Nationale de l'Agriculture (DNA) intervient dans l'augmentation du rendement des cultures de variétés dans la région et dans la formation des agriculteurs et des autres utilisateurs aux techniques agricoles, adaptées aux zones inondables.
- La Direction Nationale de la Pêche intervient dans la planification du frai, la capture des ressources halieutiques et dans l'application des règlements relatifs à la restriction de la pêche dans certaines zones du bassin.
- La Direction Nationale des services vétérinaires intervient dans la planification de la transhumance, la vaccination du bétail et dans l'application des règlements relatifs aux couloirs de transhumance, les gîtes d'étape, les pistes et puits pastoraux. Son rôle est déterminant dans la gestion des ressources pastorales et en eau dans les zones du bassin.
- La Direction Nationale de la Météorologie intervient dans la surveillance des conditions météorologiques et des niveaux de l'eau dans les rivières et affluents. Il joue un rôle indispensable dans l'élaboration et la diffusion de prévisions concernant les crues, des forêts et des bassins hydrographiques.
- L'IER intervient dans les programmes de recherche. Son rôle de collaboration dans la mise en œuvre des activités scientifiques est appréciable à plusieurs niveaux.
- Les Instituts de recherche écologique :interviennent dans l'évaluation de l'impact écologique, suivi des impacts, recherche sur la protection de l'environnement et la lutte contre la pollution, sensibilisation du public à la protection de l'environnement, et mise en commun des résultats avec les organismes privés et publics concernés et autres utilisateurs.
- L'IPR/ISFRA est une structure de formation des agents de développements (Agriculture, élevage, Eaux & forêts, Génie Rural, etc. Son rôle est important dans le renforcement de capacités des acteurs et dans la formation continue.
- L'ANICT, est une structure d'investissement qui joue un rôle très important dans la mobilisation de financement et dans les investissements en matière de protection de l'environnement.
- Les Partenaires au développement sont les structures de Coopération Décentralisée, les Organisations Internationales et les Bailleurs de Fonds qui appuient les innovateurs et tous les groupes d'acteurs dans la mise en œuvre des projets et initiatives. Ils sont renforcés dans leurs tâches par l'Etat.

2.2.3 Au niveau local

21. L'analyse offre une excellente opportunité pour identifier les différents mandats et intérêts des acteurs et groupes d'acteurs (internes et externes) par l'appréciation de la nature de leurs relations avec le Projet.
22. Les acteurs des collectivités territoriales chargés de la gestion du développement local, les collectivités territoriales sont des acteurs décisifs étant donné le rôle qu'ils jouent dans la planification du développement économique, social et culturel des populations et dans les relations qu'ils entretiennent avec les communautés de base. La plupart des collectivités interviennent également dans la préparation des projets de développement et dans les situations d'urgence en cas d'inondation, de sécheresse, etc. D'autres collectivités du bassin pèsent également sur les risques de crues, de dégradation des ressources naturelles à travers l'utilisation

durables des terres et peuvent jouer un rôle important dans la mobilisation sociale.

23. Les populations rurales et urbaines sont des acteurs incontournables dans la mise en œuvre du Projet FEM- Volta. Les populations locales susceptibles d'être touchées par des mesures d'inondation contrôlée, prises dans certains cas pour éviter que des zones stratégiques soient inondées, doivent également faire partie des groupes exposés aux inondations.
24. Les Services Techniques déconcentrés désignent les créateurs qui, très actifs et constamment mobilisés, sont étroitement associés à la décision arrêtée et à la mise au point des différentes options envisagées.
25. La première sphère concerne les parties prenantes qui sont associées à la prise de décisions prises d'un commun accord. Ils ont pour rôle le renforcement des capacités à différents niveaux; la mise à la disposition des autorités locales des compétences techniques nécessaires à l'évaluation et au suivi des plans de gestion des crues; la fourniture d'un appui technique aux groupes de gestion des crues et des secours :
 - les techniciens de terrain sont les agents de l'Etat, des projets, des ONG et privés qui appuient les communautés villageoises. Ces acteurs sont externes au village mais restent en contact direct et permanent avec les populations. Chacun de ces acteurs excelle dans un domaine spécifique en rapport avec le développement local (*Agriculture, Elevage, Eaux et Forêts, pêche, hydraulique, Génie Rural, Formation et Animation, etc.*)
 - les superviseurs techniques et administratifs sont les différents chefs hiérarchiques des techniciens terrain. Ils font des appuis et mission de supervision notamment dans le domaine méthodologique, organisationnel et le suivi des actions de GRN et des Ressources en eau.
 - les décideurs administratifs et politiques sont les responsables au niveau des collectivités territoriales qui adoptent et mettent en œuvre les politiques en matière de protection de l'environnement dans le bassin de la Volta au niveau sous national. Il s'agit des organes délibérant des Collectivités territoriales de la Région de Mopti et des Cercles de Bankass, Koro et Douentza et les Communes concernées.
 - Le secteur privé qui est directement ou indirectement touché par la gestion des ressources naturelles est un groupe important de parties prenantes.
26. Les domaines d'intérêt et de compétences de chaque groupe intéressé au processus de gestion des ressources naturelles ainsi que le rôle qu'il joue dans le Projet Fem- Volta et les intérêts qu'ils tirent sont expliqués par
27. Les Organisations Non Gouvernementales ont un rôle déterminant lors des opérations d'urgence en cas d'inondation et dans la mise en œuvre des microprojets. Les organisations non gouvernementales peuvent influencer sur le comportement de différents protagonistes, notamment les collectivités des bassins, par un travail de sensibilisation et d'information, et peuvent aider les collectivités exposées aux crues à s'organiser. Les ONG techniques peuvent fournir au grand public des renseignements sur les progrès complexes et incertains des connaissances théoriques et pratiques dans une langue facilement compréhensible et aider les citoyens à exprimer leurs préoccupations; elles peuvent aussi apporter une contribution importante en publiant des études scientifiques impartiales. En cas d'inondation, diverses organisations humanitaires bénévoles interviennent et jouent un rôle crucial dans les secours.
28. Les organisations de la société civile sont un véritable contre-pouvoir qui jouent le rôle de groupe de pression, d'appui conseil de Plaidoyer et lobbying. Elles souhaitent être informées avant qu'une décision ne devienne une politique, une règle ou une loi, pour ne pas être mises devant le fait accompli.
29. Les acteurs communautaires villageois : sont au cœur de toutes les activités de gestion des ressources naturelles et en constituent les principales parties prenantes.
 - les organisations locales traditionnelles sont des catégories socioprofessionnelles qui jouent le rôle

d'instruments de gestion des ressources naturelles. Elles disposent de l'arme de l'humiliation publique contre les usagers délinquants. Dans le domaine de la police sociale il existe également des auxiliaires supra-villageois (*kaana*) et villageois (*tondédi*). Ainsi, le *tondédi* assure la police sociale sous la supervision du *zora* ou du *masa* selon les ethnies. Ils assurent également la police économique en veillant sur la sécurité des récoltes stockées dans les champs; ils assurent la police environnementale en relation avec la transhumance et les méfaits de l'élagage des ligneux par les pasteurs. Le Chef de village et le conseil de village sont une instance politico administratif, auxiliaire de l'administration d'Etat. Sa fonction a certes une origine traditionnelle mais dont la pratique s'est hybridée avec les rôles d'un type nouveau que lui ont fait jouer les administrations pré et post indépendantes. Cette autorité villageoise joue un rôle déterminant dans la mobilisation des ressources humaines.

- Les propriétaires terriens ou agriculteurs interviennent dans la compréhension des conséquences des pratiques contraires aux règles concernant l'utilisation des sols. Ils jouent également le rôle de groupe de pression pour se faire entendre et/ou exprimer ses préoccupations.
- Les Pêcheurs, les Associations d'utilisateurs d'eau et les Organisations de masse (union des femmes, union de la jeunesse, union des agriculteurs) assurent le bien-être de groupes particuliers afin de les protéger et les aider à maintenir leurs moyens de subsistance; leur rôle est de sensibiliser l'opinion publique au sort de ces groupes. Ils exercent certaines fonctions: les groupes de femmes gèrent des garderies d'urgence, les associations de jeunes organisent des groupes de secours et de sauvetage, les unions d'agriculteurs créent des banques de semences dans les villages, etc.
- les organisations villageoises modernes
 - Comités de gestion des forêts et des bassins hydrographiques ;
 - Comités de gestion des ressources naturelles ;
 - Comités de bassin fluvial ;
 - Commissions d'élaboration et mise en oeuvre de plans d'aménagement de bassin;
 - Brigades d'amélioration des installations pour préserver la rétention d'eau
 - Comités d'eau.

2.3 Préoccupations, Perceptions et réactions des parties prenantes

30. Le bassin versant de la volta se caractérise par la fragilité des écosystèmes, une forte densité des populations et une forte pression foncière. Il est également soumis aux effets néfastes de la sécheresse exacerbée notamment par la déforestation et l'érosion des sols qui entraîne la dégradation des ressources naturelles.
31. Aussi, par rapport aux problèmes ciblés par le projet FEM- Volta, toutes les parties prenantes et, à tous les niveaux (régional, national, local) sont unanimes que les facteurs anthropiques contribuent fortement à la détérioration du couvert végétal. Le déboisement intensif dans le bassin versant de la Volta entraîne le phénomène de désertification. L'infiltration et la capacité de rétention naturelle du sol en sont modifiées, ce qui augmente le ruissellement en aval. La coupe abusive des grands arbres aggrave l'intensité et la violence des vents qui entraînent progressivement les éléments nutritifs des terres arables vers le lit des cours d'eau en les transformant peu à peu en terres stériles et induit donc des risques qui y sont liés. Le déboisement des forêts galeries ou ripicoles modifie considérablement la charge sédimentaire, donnant lieu à l'érosion des berges et bassin versant qui provoque l'ensablement, l'envasement et le comblement du lit des cours d'eau. Certaines pratiques agricoles archaïques et peu adaptés ont également des effets sur la réponse hydrologique du bassin et, partant, sur les risques d'inondation...
32. Au niveau national et local, les acteurs reconnaissent le fait que la dégradation des ressources naturelles est pour partie liée aux pratiques d'exploitation archaïques et inadaptées d'une population locale en prise avec les problèmes environnementaux, notamment les risques

d'inondation tels que définit par l'ADT. En conséquence, les catastrophes entraînées par les inondations sont le résultat d'une interaction entre ce phénomène naturel et des processus écologiques, économiques et sociaux en inadéquation perpétuelle.

33. Parmi, les difficultés multiples et inter liés, les préoccupations de ces acteurs portent sur les problèmes environnementaux :
- de dégradation des sols et baisse de la fertilité,
 - des pratiques culturales non adaptées,
 - de forte extension des terres stériles
 - d'érosion des bassins versant, ruissellement,
 - de diminution des jachères,
 - de pollution par les pesticides ;
 - de raréfaction des ressources ligneuses et du couvert végétal
 - de déforestation et coupe anarchique de bois ,
 - des feux de brousse tardifs,
 - des défrichements agricoles
 - de disparition des habitats naturels et diminution de la biodiversité
 - d'appauvrissement et diminution des pâturages:
 - d'insuffisance des cultures fourragères ;
 - de baisse des ressources halieutiques
 - de perte de la diversité floristique et faunique
 - de disparition des habitats naturels, braconnage
34. Mais de façon globale, les préoccupations réelles de toutes les diverses parties prenantes en matière de gestion des ressources en eau et des ressources environnementales sont divergentes selon les acteurs et dépendent fortement de leurs activités et des objectifs stratégiques qu'ils poursuivent à savoir :
- La réduction de la dégradation et pollution des terres
 - Un meilleur accès à l'eau
 - La réduction de la dégradation des écosystèmes
 - La réduction de la perte de biodiversité
35. Ce qui se traduit chez les éleveurs par la restriction des casiers pastoraux due au mode d'utilisation des terres et l'occupation de la plaine inondable du Sourou par les agriculteurs. Au niveau des agriculteurs par les changements climatiques qui agissent sur la fréquence et l'ampleur des précipitations et provoquent la baisse de la production agricole et de la productivité
36. Au niveau des pêcheurs, la problématique demeure la diminution du débit des cours d'eau en raison de l'accumulation de débris, resserrement des voies navigables, rejet de minéraux, déchets et ordures. La manifestation la plus visible se traduit par l'insuffisance des captures.
37. Au niveau des chasseurs par le non- accès aux ressources et la sécurité de jouissance. Pour les utilisateurs d'eau c'est la présence des industries extractives et autres qui modifient le régime hydrique, polluent les cours d'eau et nuisent aux ecosystems. Les Organisations de masse (des femmes, des jeunes) c'est la faiblesse de revenus tirés des forêts et l'insuffisance d'opportunités d'emploi.
38. Naturellement au niveau des populations rurales et urbaines, ce sont les risques d'inondation et pauvreté. Pour la Société civile c'est l'amélioration de la GRN et l'habilitation.

39. Aussi, une approche intégrée de la gestion des problèmes environnementaux suppose que l'on comprenne la vulnérabilité de ces communautés face aux aléas climatiques et à la dégradation accélérée des ressources naturelles. Il suppose également de tenir compte des caractéristiques d'aménagements du bassin versant pour prévenir des risques d'inondation.
40. Le bassin versant de la Volta est un véritable creuset où des usagers et exploitants divers (paysans, éleveurs, pêcheurs...) sont en relation dynamique et souvent conflictuelles sur les mêmes ressources. Les terres agricoles, les pâturages, les aires de pêche, les activités domestiques dépendent de la seule ressource eau dont la disponibilité permanente concourt à l'équilibre écologique du bassin versant de la Volta. Cependant, la forte pression sur les ressources naturelles (eau, sols, flore, faune, etc.) provoque la détérioration des écosystèmes de plus en plus exposés à des risques majeurs : inondation, perte de la biodiversité, insécurité alimentaire, pauvreté.
41. Aussi, les parties prenantes au Projet FEM – Volta adoptent des aptitudes et attitudes soit de survie ou d'engagements en faveur de la protection des ressources en eau et des ressources environnementales.
42. Pour les agro- pasteurs, les pratiques d'élevage extensives basées sur la transhumance sont des techniques de production qui restent appropriées pour le système agraire. L'espace est diachroniquement utilisé en saison des pluies par les agriculteurs et en saison sèche par les éleveurs. Pendant l'hivernage, les animaux sont envoyés en transhumance pour sécuriser les champs contre la divagation ; pendant la saison sèche, les animaux de retour pâturent sur les résidus de récolte et fertilisent les champs. Cette occupation de l'espace est même à la base d'un contrat tacite entre agriculteurs et éleveurs.
43. Pour les pêcheurs, la gestion des ressources en eau remplit de multiples fonctions et offre des bienfaits immenses aux exploitants et utilisateurs d'eau (irrigation, ressources en eau, richesse de la biodiversité, abondance de poissons et fertilité des sols, etc.). La protection des ressources en eau participent à la gestion de la faune aquatique et sert de tremplin pour les activités génératrices de revenus (maraîchage, arboriculture, etc)
44. Pour les agriculteurs, la gestion des ressources en eau et des ressources environnementales participent à la reconstruction des terres agricoles. Les crues charrient des nutriments et des sédiments, qui sont déposés dans les plaines inondables, enrichissant le sol qui n'a ainsi plus besoin d'engrais artificiels.
45. Pour les techniciens, les habitats saisonniers créés dans les plaines inondables par la variation de l'écoulement sont essentiels aux différents stades du cycle de développement des espèces. Les crues sont l'élément écologique qui déclenche le frai et la migration de plusieurs espèces: certaines fraient dans la plaine inondable, tandis que d'autres remontent le courant pour frayer dans le lit du cours d'eau, fournissant ainsi à l'homme une source abondante de poissons et d'autres revenus.
46. Pour les conservateurs de la nature, l'écosystème fluvial est un habitat crucial pour les poissons, les oiseaux aquatiques et autres espèces sauvages. La variabilité saisonnière et celle de l'écoulement et du transport de sédiments contribuent à maintenir la biodiversité écologique des cours d'eau et des plaines inondables. Les terres humides ou les marécages situés dans les plaines servent de zones tampons naturelles pour le trop-plein des eaux des crues et servent d'habitat à de nombreux oiseaux, poissons et plantes. La présence d'un écosystème fluvial riche, doté d'une faune et d'une flore abondante procure des sources de revenus complémentaires:
47. Par rapport aux problèmes ciblés par le projet FEM- Volta, toutes les parties prenantes ont une nette perception des problèmes environnementaux transfrontaliers et intersectoriels que vivent les populations au quotidien dans le bassin versant de la Volta mais ils ne sont pas perçus de la même manière par les divers utilisateurs et acteurs de gestion des ressources en eau et des ressources environnementales.

48. Les techniciens de terrains estiment que les pratiques paysannes (agriculture itinérante sur brûlis, surpâturage, feux de brousse, mutilations, nomadisme agricole, pêche abusive, défrichement anarchique, braconnage, etc.) sont des facteurs néfastes qui contribuent à la modification des écosystèmes et au changement climatique liés entre autres au recul des isohyètes vers le Sud, le changement du régime du cours d'eau et la perturbation du cycle des pluies (intensité, variabilité spatio-temporelle).
49. Les populations locales attribuent la gravité de la situation à une diminution en qualité et quantité des eaux de surface et eaux souterraine. Seuls les aléas climatiques (sécheresses successives, mauvaises pluviométries, assèchement et/ou ensablement des rivières et des points d'eau, etc.) ont pu entraîner la rareté et la diminution des fourrages, la dégradation des sols, la baisse des zones d'inondation.
50. Les pratiques paysannes sont, entre autres, liées à la trop grande pauvreté des ruraux, à l'analphabétisme, à la disparition des pistes à bétail d'où des conflits agriculteurs - éleveurs et éleveurs - pêcheurs, exploitants/forestiers ...
51. Les décideurs politiques ont la nette perception que de nombreux conflits fonciers sont liés à l'aménagement des espaces et à la concurrence entre usagers et utilisateurs d'un même espace et à cause de l'absence de règles consensuelles de gestion des ressources.
52. Les partenaires techniques examinent la question sous l'angle de l'augmentation des flux migratoires, du dépassement des capacités de charges par des troupeaux à la taille inappropriée, l'aggravation de la précarité des conditions de vie et de revenus des populations, la recrudescence des problèmes de sécurité et de l'illustration de la mauvaise gouvernance, la faible implication des populations dans les processus de planification et de prise de décision.
53. Les collectivités locales ont la perception que le comportement des populations intervenant dans la gestion du bassin versant de la Volta et des forêts environnantes est tributaire de la façon dont les acteurs locaux perçoivent le risque.
54. Les paysannes perçoivent la gestion des ressources environnementales du Bassin versant de la Volta comme un ensemble de mesures de protection pour réduire les risques écologiques de la dégradation des sols et des ressources floristiques et fauniques. Consciente des perturbations des écosystèmes auxquelles est exposée le bassin versant de la Volta (déboisement, érosion hydrique et éolienne, perte de la biodiversité, disparition progressive des massifs forestiers villageois, etc.), les acteurs locaux surtout les femmes se réjouissent de la restauration des écosystèmes qui mettra fin à d'énormes efforts supplémentaires (longue distance pour la collecte de bois, corvée pénible d'eau, long parcours pour la cueillette de fruits, etc.).
55. Les agents forestiers estiment que la raréfaction des ressources halieutiques est due fondamentalement aux pratiques de pêches inadaptées et des engins de pêche non-conformes à la réglementation. Ils estiment aussi que certains exploitants ne respectent pas les techniques de coupe qui préserve la durabilité des ressources.
56. La plupart des ONG ont changé leur perception sur l'importance des aspects institutionnels de protection de l'environnement en assurant la promotion de la GRN au niveau des communes et des cercles. Actuellement, elles estiment que le transfert de compétence doit être diligenté pour permettre une responsabilisation des acteurs locaux.
57. Aussi, toutes les parties prenantes, convaincue des conséquences que la dégradation des ressources naturelles engendre des risques écologiques (sécheresse, inondations, etc.) et économique (pauvreté, insécurité alimentaire, etc.) se mobiliseront pour renforcer la résilience du Projet FEM-Volta.
58. La perception du risque que représente la dégradation des ressources en eau et des ressources environnementales varie considérablement au sein d'une même communauté et d'une communauté à l'autre. Les exploitants forestiers n'ont pas la même logique que les agriculteurs et

les pêcheurs ont d'autres appréciations sur la question que les éleveurs.

59. Les ruraux les plus pauvres ont des opinions souvent contradictoires avec les agents forestiers sur la manière dont le risque est perçu.
60. L'exploitation des ressources en eau et des ressources environnementales du bassin versant de la Volta engendre des antagonismes. Ainsi, les parties prenantes à la base développent souvent des réactions violentes qui se traduisent par des conflits entre :
 - Agriculteurs : du fait des extensions de surface sur des terres d'autrui et des tentatives d'usurpation de terrain....
 - Agriculteurs et Eleveurs : Certains agriculteurs résistent difficilement à la tentation de faire changer la vocation des espaces dévolus au pâturage en en faisant des champs. Les aménagements sont tels que très souvent les animaux n'ont pas de couloir de passage. Les éleveurs n'hésitent pas dans certains cas à laisser leurs troupeaux en divagation, détruisant ainsi les champs des agriculteurs.
 - Eleveurs : prestiges liés aux bénéfices découlant de la gestion des troupeaux et des espaces pastoraux.
 - Pêcheurs et éleveurs : du fait du non respect des réglementations locales sur les barrières et les périodes de pêches ; et de la destruction des engins de pêche par les animaux au cours des abreuvements.
 - Agents forestiers et surveillants villageois : Certaines conventions locales tentent de légitimer les pratiques des surveillants villageois locaux de Gestion des Ressources Naturelles qui veulent délivrer des permis et/ou recouvrer des amendes en matière de transaction. Ce conflit à été géré par les autorités régionales de la Conservation de la Nature qui ont accepté le transfert de certaines responsabilités pour la surveillance de la brousse aux associations locales GRN de Douentza, Koro et Bankass, tout en veillant à la délivrance des permis par les agents forestiers locaux en collaboration avec les communautés locales.
 - Agents forestiers et exploitants : Les exploitants de bois et les pêcheurs ont une déviance vis-à-vis des agents forestiers qui les répriment lorsqu'ils ne sont pas en règle (titre d'exploitation, permis de coupe, etc).
61. En conclusion, au niveau national, les parties prenantes estiment que les principales préoccupations, perceptions et réactions des populations ciblées constituent à la fois des enjeux et des opportunités. Il s'agit entre autres de :
 - la destruction du couvert végétal tout le long des berges du Sourou ;
 - l'extension des terres de cultures due à une croissance démographique accrue ;
 - l'exploitation très forte des ressources ligneuses par les éleveurs, la réduction des surfaces boisées due à un défrichement accéléré ;
 - la délivrance de permis par les services forestiers pour prélever les ressources naturelles du bassin de la volta (poisson, gibier, plantes médicinales, bois de service, bois de chauffe, bois d'oeuvre...) ;
 - la nécessité d'atténuer les conflits entre certains acteurs ;
 - la faible capacité pour la valorisation des ressources du bassin de la volta ;
 - l'aménagement de périmètres maraîchers pour les groupements féminins pour en constituer une source de revenus.
62. Toutefois de façon stratégique, les intervenants doivent avoir une vision globale d'aménagement des ressources en eau et des ressources environnementales telle qu'exigée, par les réalités socio-économiques de la zone. C'est justement cette démarche synergique qui permettra une large couverture de la zone, des communautés et des actions et suscitera de la part des autorités locales des attentes plus que justifiées.

2.4 Priorités des parties prenantes, contraintes et domaines d'implication

63. Dans la zone d'intervention du Projet, les services techniques sectoriels n'ont pas de relations fonctionnelles car Il n'existe aucune forme de collaboration entre certains acteurs. En conséquence, le service local de l'agriculture et la Direction régionale de l'hydraulique ne collaborent pas étroitement pour la prise en charge de la collecte, le traitement et l'archivage des données sur la crue. Les données collectées par le service de l'agriculture ne font l'objet d'aucune utilisation par les services de la météorologie.
64. Par ailleurs, il n'y a pas de synergie d'actions entre le Service local de la Conservation de la Nature et le service de l'Agriculture, deux structures qui travaillent pourtant pour le bénéfice du paysan. Il en est de même entre les Surveillants villageois (*almoudjou*) et les agents du service forestiers qui interviennent tous pour la protection des ressources naturelles.
65. Le service de Conservation de la Nature et le service de l'Hydraulique n'ont pas lien fonctionnel pour la gestion intégrée des ressources en eau et les communes concernées par la gestion des ressources en eau ne sont pas en concertation permanente avec les services techniques de l'Hydraulique et de la Conservation de la Nature.
66. Toutefois, il est établi, dans le processus de la décentralisation, que toute stratégie d'action doit s'inscrire dans une dynamique partenariale avec le conseil communal. La responsabilité et l'imputabilité doivent guider toutes les actions dans la mise en œuvre des projets de développement.
67. Cependant, aucune commune concernée n'est impliquée, à cette date, dans la collecte des données de crue du Sourou et des ressources environnementales. Or, cette implication est indispensable si l'on envisage l'aménagement des plaines inondables du Sourou, à court et moyen terme.
68. Aujourd'hui, sur initiative du Burkina Faso à travers l'Autorité du Bassin de la Volta, des tentatives sont en cours pour la relance des lectures au niveau des trois stations hydrauliques de Baye, Goéré et Guignan. Des contacts ont été pris avec la Direction Régionale de l'Hydraulique de Mopti pour la mise en œuvre de cette heureuse initiative.
69. La zone ciblée par l'étude est dans un état de précarité caractérisé par un sous équipement sur le plan de la santé, de l'éducation et de l'économie.
 - Sur le plan sanitaire, la préoccupation pertinente des communautés est la maîtrise de l'eau et l'approvisionnement en eau potable.
 - Sur le plan économique, l'absence d'aménagements hydro agricoles performants, expose la zone à une grande vulnérabilité due aux aléas agro-écologiques.
 - Sur le plan éducatif, la zone souffre de l'insuffisance des infrastructures socio-sanitaires et éducatives.
 - La seule piste carrossable, longue de 58 km de Pissa à Oula, n'est pas tournée vers Bankass(le chef lieu de cercle), mais se déploie au Burkina Faso.
70. En somme, les principales contraintes des parties prenantes résident dans :
 - La mauvaise information des parties prenantes sur la gestion intégrée du Bassin de la Volta au niveau local ;
 - L'insuffisance de cadres de concertation entre les trois niveaux (local régional et national)
 - la dégradation des ressources naturelles ;
 - la faible maintenance des infrastructures hydrauliques réalisées sur place ;
 - l'insuffisance d'encadrement pour la mobilisation et la gestion des ressources en eau et des ressources environnementales ;
 - l'insuffisance de suivi des ressources en eau.

71. L'analyse des problèmes et des contraintes a permis de cibler les domaines pour lesquels leur implication est requise. Aussi, seule une synergie d'actions ou une complémentarité des acteurs permet de faire face aux difficultés liées à la gestion du bassin de la Volta. Ces actions seront axées sur :
- la minimisation des conflits entre les parties prenantes pour une meilleure politique de complémentarité ;
 - la protection et la régénération de la forêt et des eaux par les populations avec l'appui des ONG et des microprojets ;
 - la planification des activités avec l'appui - conseil des parties prenantes ;
 - l'organisation du secteur primaire pour mieux gérer les ressources et les potentialités du Sourou ;
 - l'augmentation des revenus des populations par l'exploitation des ressources du Sourou ;
 - l'équipement en infrastructures socio-sanitaire et éducatives.
72. Le projet intégrera les représentants du Ministère de l'Environnement et du Ministère de l'Eau de chaque pays; ce qui facilitera la prise en compte des problèmes relatifs aux ressources en eau et ceux liés à l'environnement dans le PAS et les PAPAN-BVV

2.5 Démarche à adopter pour assurer l'implication des parties prenantes

73. L'implication des parties prenantes au processus de mise en œuvre du Projet FEM- Volta sera basée sur le degré d'engagement de chaque acteur, selon le cadre institutionnel défini. La démarche opérationnelle définit le rôle de chaque acteur et les modalités de son intervention dans la durée. L'implication de chaque acteur se fera par étape et dépend de sa contribution positive au processus participatif et des objectifs visés. Chaque étape fera intervenir des parties prenantes différentes selon son utilité dans le maillon :
- Les acteurs qui doivent être impliqués seront clairement étudiés en examinant sa sphère d'influence dans le temps et dans la durée.
 - Les activités traditionnelles des parties prenantes détermineront la pertinence de leur implication dans le processus. Les accords de gestion formaliseront l'arrangement qui sera conclu entre un groupe d'acteurs et l'UCP pour mieux préciser les acteurs et leurs interlocuteurs.
 - Toutes les parties prenantes qui ne jouent qu'un rôle consultatif ne seront pas nécessairement impliqués au même niveau que les acteurs clés.
 - La participation efficace du grand public et des citoyens aux processus de gestion intégrée des ressources naturelles, suppose que tous les acteurs incontournables soient conscientisés sur les facteurs qui contribuent à la dégradation des ressources naturelles. Cependant, comme le risque varie considérablement au sein d'une même communauté et d'une communauté à l'autre, les mass- medias seront sollicités en fonction de la portée des audiences et des groupes cibles visés. Les populations urbaines et les populations rurales impliquées différemment selon les canaux de communication en fonction des objectifs qui ont été fixés. Aussi la façon dont la communauté y réagit au niveau des différents medias dépend également du degré d'instruction de ses membres, de leur niveau économique et de leur détour de pensée, des us et coutumes.
 - Aussi, le principe de base de la stratégie d'implication repose sur une approche holistique qui intégrera tous les besoins réels de communication dont la résolution concourt à leur implication équilibrée.
74. Cela suppose que toutes les actions du plan de participation doivent être coordonnées :
- aucune typologie d'implication prise isolément ne peut concourir à une participation durable ;
 - les communautés doivent être responsabilisées à travers des contrats clairs avec une stratégie de partage des bénéfices. En conséquence les partenaires doivent leur apporter les appuis appropriés (formation, crédit etc.).

75. Pour assurer l'implication des parties prenantes il est nécessaire de :

- Impliquer les décideurs techniques et politiques à l'élaboration des stratégies locales de gestion des ressources naturelles ;
- Impliquer la population de base dans l'exécution des activités des ONG et des microprojets ;
- Impliquer les services techniques dans l'appui-conseil, la formation et le suivi ;
- Impliquer les ONG, les chercheurs et les universitaires dans la recherche-action pour la mise en valeur des ressources de la biodiversité locale ;
- Impliquer la société civile pour le plaidoyer et la promotion d'une culture de gestion du bassin de la Volta ;
- Former, informer et sensibiliser tous les acteurs intervenant dans la gestion du Sourou ;
- Créer un cadre de concertation des acteurs sur la Volta ;
- Planifier des études avec la participation des exploitants ;
- Mettre en synergie, les agences de mise en oeuvre/d'exécution de ces projets afin d'arriver à un accord de collaboration ;
- Susciter la participation du public à la gestion du bassin par les mass medias ;
- Impliquer des Collectivités Territoriales pour la prise en charge et le suivi des activités par :
 - l'enregistrement des données au niveau des communes
 - l'enregistrement au niveau du secteur de l'agriculture
 - l'enregistrement et le traitement des données au niveau des structures sectorielles (DNCN, DNACPN, DNA, DRH, ...).

3 Développement du plan de participation des parties prenantes

3.1 Description du plan de participation

76. Le plan de participation des parties prenantes se propose de faire des orientations dans le court et moyen terme sur la base du plan de travail et du budget de l'ensemble du Projet FEM - Volta. Ce développement est fondé sur l'approfondissement du cadre d'analyse et la matrice de priorités des actions en vue d'améliorer la gestion et la viabilité de la participation et de la mobilisation sociale.
77. Comme mentionné plus haut, les parties prenantes aux activités du Projet FEM- Volta sont les acteurs chargés de la mise en œuvre des activités du projet, les bénéficiaires finaux, les groupes cibles et les partenaires techniques et financiers. Tous ces acteurs et groupes d'acteurs à travers leur contribution physique, matériel, technique et financiers contribuent aux résultats du projet et /ou concourent à l'atteinte des objectifs par une forte valeur ajoutée.
78. Aussi, le présent plan de participation correspond à différentes logiques et ne se réduit pas à une seule modalité d'exercice fondée sur la systématisation :
- participation formelle,
 - participation basée sur l'information,
 - participation par consultation,
 - participation fonctionnelle,
 - participation interactive,
 - participation basée sur l'auto développement.
79. Le thème de la participation répond à différentes motivations, du point de vue tant des acteurs que des groupes sociaux et des autorités publiques ou locales. Ainsi, ledit plan s'appuie sur des engagements des acteurs entre eux et de leur engagement à l'égard des tiers dans un partenariat organisé et dynamique. En augmentant la capacité de participation des divers groupes cibles, la stratégie du plan de participation contribue fortement à l'amélioration de la disponibilité et l'accessibilité aux ressources naturelles pour les besoins multiples et à d'importantes implications sur le plan social, économique et culturel.
80. Les acteurs sociaux, l'Etat, les ONG, les partenaires et la coopération internationale doivent travailler conjointement afin de trouver des appuis financiers et techniques aux problèmes traités, mobiliser la société civile et mettre en place une stratégie de participation.
81. Le plan de participation vise la participation des acteurs ou groupes cibles suivants :
- Les acteurs locaux : ils constituent le segment le plus important des bénéficiaires directs des acquis du Projet. L'importance donnée à la qualité de la participation et notamment à l'égale représentation des acteurs locaux et au suivi du plan de participation est cruciale. L'implication des acteurs locaux dans le processus participatif nécessite le développement d'activités de démonstration, d'information, d'éducation et de sensibilisation. Pour ce faire, des espaces contacts, des séances d'animation seront organisés pour présenter des messages de sensibilisation, animer les réunions discussions dans leurs communes concernées. Le fait que la communauté soit informée et formée peut élever le niveau de la participation mais, cela n'induit pas automatiquement l'appropriation du Projet par les populations, ni sa pérennisation. Il faut alors étendre le mécanisme de consultation aux niveaux des collectivités territoriales tout en faisant participer les acteurs locaux aux activités d'exécution.
 - Les communautés décentralisées : Elles constituent le premier niveau des décideurs politiques et techniques. Ce groupe d'acteurs à ici un pouvoir décisionnel in fine et un rôle central dans l'administration des ressources et la définition du projet dans le cadre de la programmation. La mobilisation des services techniques et des autorités locales est stratégique dans le dispositif grâce à la mise en place de mécanismes de participation et l'implication des divers superviseurs et

techniciens. Des voyages d'études, des ateliers thématiques et divers rencontres et foras permettront leur large information et participation basée sur la responsabilité partagée à tous les niveaux du Projet : recherche de ressources – planification- exécution – suivi évaluation.

- Les opérateurs privés : Ils constituent des relais indispensables pour le renforcement du pouvoir local et sont souvent des contre poids de la gestion centralisée afin de réduire l'intervention de l'Etat. Leur implication est capitale pour les consultations populaires, la planification participative, et la prestation etc. Des ateliers d'échanges et de partage d'informations et de connaissances seront organisés à l'intention de ce segment. La stratégie d'implication prendra en compte les possibilités d'accorder l'usage de la concertation et la mise en place de partenariats entre le secteur public, le secteur privé et la société civile à ce groupe.
- Les Institutions de recherche : la collaboration avec les instituts de recherche (IRD, IER, laboratoire hydrologique, l'Université du Mali, etc.) répond plus au processus de coopération et de collaboration, tout en servant d'indicateur pour engager des investissements. Les résultats de recherche-action contribueront dans l'amélioration de l'image du Projet et sa crédibilité. En ce qui concerne la participation de la société civile au niveau des villes intermédiaires, le plan de participation s'établira par le moyen des efforts de publicité à travers les mass médias qui serviront de support à la stratégie de communication. La campagne de sensibilisation s'intensifiera dans les radios de proximité et sur les chaînes de télévision (Africable - ORTM) pour informer et sensibiliser largement les populations sur l'offre du FEM- Volta et sa contribution à la protection de l'environnement dans le Bassin Versant de la Volta.
- *Les organismes de développement* : ce segment constitue un groupe prioritaire au niveau régional pour impulser le changement. Le plan de participation de cette frange d'acteurs se fera à travers l'établissement de protocoles d'accord et de collaboration. Leur implication est déterminante dans les grandes rencontres, table ronde des bailleurs, fora, salons, foires et expositions. Une assistance technique en management permettra de développer une stratégie de communication adaptée et appropriée pour cette frange d'acteurs car l'influence des organismes de développement est prépondérante sur les ONG et plus indirectement sur les pouvoirs publics. Leur prégnance réelle peut servir de relais, induire le changement dans les comportements des différents groupes partenaires.
- Les projets, programmes et agences publics : Il s'agit des Programmes et Projets de la DNCN, de la DNACPN, de la DNA, de la DRH, de l'ABFN mais aussi des projets d'éducation du PAGEEM et d'appui à la valorisation des ressources en eau et des ressources environnementales (PACR, FEM-FODESA, SIFOR, PVB-E G...). Une alliance stratégique avec l'UICN, la CEDEAO, le FEM- France, le projet sur les Grands écosystèmes marins du Courant de Guinée (GEMCG) et les autres projets du FEM sur les eaux internationales (FEM- Volta, FEM-ABN, FEM-OMVS, PAGGEV) pourrait contribuer fortement au niveau de la vulgarisation des acquis du projet. Ainsi, FEM- Volta pourrait négocier avec les ONG intervenant dans le domaine de la préservation de l'environnement et la gestion des ressources naturelles les possibilités de partenariat. De tels partenariats pourraient aider FEM- Volta à réaliser des économies de coûts importants. Dans le cadre des projets d'éducation, la prise en compte des préoccupations liées à la préservation de l'environnement dans le curriculum serait de nature à encourager des initiatives. Aussi, dans le même cadre de l'éducation environnementale, on pourrait s'imaginer la possibilité de mener des activités de sensibilisation et démonstration en milieu scolaire et universitaire. FEM- Volta pourrait également collaborer avec les instituts de formation (Centre de formation Forestier de Tabakoro, IPR/ISFRA, Université de Bamako). Pour ce faire, des efforts de plaidoyer et de lobbying importants devraient se faire au niveau de ces organisations. De telles alliances seraient des messages forts de l'expression de la volonté de l'Etat à soutenir les activités de valorisation des ressources environnementales du BVV.

3.2 Intégration des activités dans le plan de participation

82. La coordination entre les différents processus de planification sectorielle du Projet FEM- Volta à

divers niveaux est indispensable pour l'intégration des activités dans le plan de participation. De même, le succès du plan de la coordination des activités de soutien au niveau régional et national dépendra pour beaucoup d'une planification où toutes les parties prenantes participent aux diverses étapes de conception, d'identification, d'exécution et de suivi -évaluation de la stratégie de participation qui vise les objectifs suivants :

- Accentuer l'engagement des protagonistes et l'implication des acteurs clés dans la gestion des ressources en eau et des ressources environnementales du bassin versant de la Volta
 - fournir à toutes les parties prenantes des cadres de concertations permettant d'échanger leurs points de vue et de peser sur le résultat final du Projet FEM-Volta;
 - engager un consensus d'adhésion du public aux résultats obtenus, par la consultation avec des acteurs locaux, le partenariat contractuel avec le secteur privé et les collectivités territoriales;
 - Assurer la mise en application des plans de gestion des ressources en eau et des ressources environnementales du bassin, avec l'adhésion sans réserve de la population locale et des ONGS, et veiller à ce que les plans et les décisions qui y sont associées s'inscrivent dans la durée;
 - Développer la résilience des collectivités et des communautés par les actions d'éducation et de développement
 - Renforcer la capacité des partenaires, bénéficiaires par les actions d'éducation et de formation.
83. Pour être efficace et donner de bons résultats, le processus de participation a besoin d'une approche clairement définie, transparente et stratégique. À chaque groupe de parties prenantes correspondent des besoins et des exigences différents, en fonction de leurs intérêts et des attributions et responsabilités qui leur incombent.

3.3 Les Mécanismes de participation

84. En matière de mécanismes de concertation au niveau des grands groupes, le plan de participation explicite comment faire pour que les acteurs adhèrent au Projet pour leur propre bénéfice. Chaque étape du plan fait intervenir des parties prenantes différentes selon un rôle spécifique et une sphère d'influence par rapport à l'activité considérée. Ceci suppose :
- la collaboration étroite et permanente avec les gouvernements des pays riverains et avec les organismes compétents;
 - la mise à disposition ou la création d'une instance permettant aux communautés du bassin (organismes publics, communautés et ONG) de se rencontrer et de mettre en commun leurs idées, informations et expériences acquises.
 - la facilitation de la participation des collectivités dans les processus décisionnels;
 - la sensibilisation de l'opinion publique;
 - l'évaluation des besoins de la collectivité en l'aidant à faire part de ses besoins aux décideurs;
 - la planification préalable des secours en cas d'inondation;
 - le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes;
 - la collaboration étroite avec la collectivité pour établir et mettre en oeuvre des plans communautaires d'intervention d'urgence;
 - la concertation avec d'autres ONG ;
 - la participation efficace des citoyens aux processus de gestion intégrée des ressources naturelles, notamment aux plans de surveillance et de la vulgarisation des mesures de CES/DRS en prévision des risques et catastrophes ;
 - la conscientisation de tous les acteurs sur les facteurs qui contribuent aux risques d'inondation. Ainsi la façon dont la communauté voit ces risques et y réagit dépend également du degré d'instruction de ses membres, de leur niveau économique et de leur poids politique.

3.4 Actions prioritaires du plan de participation des parties prenantes

85. Les actions prioritaires requises pour la mise en œuvre du plan d'action sont :

- Action 1 : S'assurer du soutien constant et de la participation des décideurs politiques en mettant en œuvre des techniques de plaidoyer et de lobbying
- Action 2 : Développer et mettre en place des mécanismes institutionnels permettant d'impliquer toutes les parties prenantes y compris les projets de recherche, les consortiums d'universités et d'autres instituts d'enseignement supérieur et de recherche dans le secteur privé et le secteur public et aux niveaux non gouvernemental et gouvernemental
- Action 3 : S'assurer du soutien et de la participation des populations locales par l'établissement de cadres de concertation pour la consultation locale itérative où sont représentés les partenaires économiques et sociaux y compris l'ensemble de tous les détenteurs d'enjeux et d'intérêts (agriculture, eaux & forêts, chasse, récolte, fourniture d'eau et d'énergie, pêche, tourisme, loisirs, recherche, etc.)
- Action 4 : Recenser les intérêts des divers bénéficiaires (association des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs, planteurs et maraîchers, jeunes et femmes, comité d'eau, etc.) et intégrer pleinement ces différents acteurs sociaux aux processus de planification et de prise de décision
- Action 5 : Encourager la participation des communautés locales, des écoliers et d'autres partenaires techniques et financiers
- Action 6 : Créer, renforcer ou étendre les interactions entre les populations des zones périurbaines, les zones rurales, les zones côtières par des campagnes de sensibilisation dans les radios de proximité, mass médias, etc.
- Action 7 : Préparer des lignes directrices pour la résolution des conflits, l'octroi des bénéfices localement et la participation des partenaires à la prise de décision, à la responsabilité de la gestion et à l'utilisation et au contrôle des ressources financières mobilisées
- Action 8 : S'assurer que les bénéfices provenant de l'exploitation des ressources naturelles sont équitablement partagés avec les partenaires
- Action 9 : Créer des incitations à la participation par l'élaboration d'une stratégie de communication tout le long du processus pour la conservation et l'utilisation durable des ressources en eau et des ressources environnementales
- Action 10 : Promouvoir la création de réseaux pour une approche plus large en vue de renforcer la participation des volontaires et des communautés locales aux activités du projet FEM- Volta

86. Ces actions seront développées autour des axes suivants :

- Renforcement des nouveaux réseaux régionaux, interrégionaux et nationaux
- utilisation des divers canaux de communication pour la négociation, le plaidoyer et le lobbying
- Mise en œuvre d'une gestion d'ouverture évolutive et susceptible d'adaptation Etablissement de protocole ou « pacte » entre la communauté locale et la société dans son ensemble
- mise en place d'un mécanisme de participation dans une grande variété de situations environnementales, économiques et culturelles
- rassemblement de tous les acteurs et les secteurs impliqués dans un partenariat permettant la promotion des acquis du projet FEM- Volta au niveau local; national et régional
- promotion de la libre circulation de l'information parmi tous les acteurs concernés
- Consultation des parties prenantes grâce à la prioritaire des problèmes qui tient compte des préoccupations des autorités politiques, des secteurs de développement et des usages
- Mise en valeur des approches de développement durable à l'échelle régionale, nationale et locale pour la gestion concertée des écosystèmes
- Promotion de la gestion déléguée où les partenaires disposent de tous les pouvoirs de gestion sauf

de l'autorité ultime

- Assurance d'une tutelle entièrement décentralisée
- Les méthodes de participation sont variées avec différents degrés d'implication des protagonistes: S'agissant du processus de participation, le degré d'engagement de chaque protagoniste, selon le cadre institutionnel en vigueur, est différent et est examiné ci-dessous.

Tableau 1 : Degré d'engagement des parties prenantes

Groupe cibles	Type de participation	Objectifs de la participation	Résultats	Modèle
National				
Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement	Fonctionnelle	fourniture d'informations	Collaboration à la prise de décision et délégation de responsabilité	Gestion déléguée
Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Eau	Interactive	Exécuter des tâches spécifiques	Mise en œuvre des plans d'aménagement	Délégation de pouvoir
Les PFN, CNMO, LE GEP, et les autres ministères				
ANICT et PTF	Fonctionnelle	Appui financier et technique	Participe aux investissements programmés	Responsabilisation
Les services techniques	Formelle	audition publique	les décisions prises au sujet desquelles on recueille les réactions des parties prenantes et on recherche leur adhésion	Appui/conseil
ONG	Consultative	consultations	solliciter l'avis des protagonistes sur les actions envisagées et à les inviter au dialogue	Partenariat contractuel
LOCAL				
Les populations locales	Participation suscitée	Obtenir l'adhésion autour des objectifs du Projet	les décisions prises par les responsables sont diffusées	Mobilisation sociale
Groupes vulnérables tels que les pauvres, les femmes, les populations autochtones, les minorités ethniques	Formelle	collaboration	partager des informations, négocier et orienter le processus de décision	Cogestion
Collectivités	Auto développement	demande une participation plus poussée à la prise de décision	échanges croisés d'idées et d'informations	Gestion communautaire
Particuliers	Participation suscitée	Exécution de tâches spécifiques	Mise en œuvre des programmes	Concertation

3.5 Stratégie de mise en œuvre du plan de participation

87. Outil de management stratégique, le plan de participation permet de définir un scénario de mobilisation sociale des acteurs et grands groupes d'acteurs et de l'anticiper aux différentes étapes de la maturation du Projet. C'est un mécanisme organisationnel qui consigne et explicite en même temps l'ensemble des besoins de participation ainsi que les moyens humains, techniques et financiers permettant la réalisation au plus juste des objectifs pour une large participation.
88. Le plan privilégie les activités de la matrice des parties prenantes par séquence et pouvant se répéter sur une base régulière (trimestrielle, semestrielle, annuelle) pour assurer l'implication des parties prenantes
89. La stratégie de mise en œuvre du plan de participation est un descriptif des activités prévues dans le cadre du partenariat, élaboré à partir des outils de planification participative et du tableau de planification des actions assortit d'un calendrier d'exécution et du budget y afférents.
90. La préparation du plan de participation s'appuie sur l'utilisation des cadres conceptuels de la politique de responsabilisation des acteurs, de la politique de négociation partenariale et de la politique de gestion publique locale pour intégrer les activités en fonction des priorités dans une perspective d'adoption d'une approche multisectorielle des interventions du projet.
91. La mise en oeuvre du plan de participation repose principalement sur une politique de gestion publique locale dans le moyen et long terme, une politique de gouvernance locale et de concertation et une politique de responsabilisation des acteurs qui s'appuie sur une approche globale du secteur de l'eau et des ressources environnementales dans le BVV.
92. La politique de gestion publique locale consiste à adopter un mécanisme d'appui aux acteurs concernés qui participent à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des activités du projet à divers niveaux de participation. Elle est fortement basée sur l'ingénierie sociale et la consultation permanente des acteurs internes (population et collectivités) et des acteurs externes (structures techniques et partenaires) qui jouent un rôle d'égale importance et partage des intérêts communs.
93. La politique de négociation/concertation/partenariat consiste à la mise en place d'un processus de participation citoyenne par le transfert de ressources, de décisions et de pouvoirs au niveau horizontal et vertical. Il est souhaitable d'envisager une enquête élargie auprès des partenaires en ce qui concerne leurs modalités de participation et les caractéristiques de l'apport technique. Ces activités seront accompagnées d'une formation du personnel des parties à l'accord (objet - durée - révision - détermination des clauses- bénéficiaires -droits- indisponibilité - gestion des fonds - règlement des différends, etc.).
94. La politique de responsabilisation des acteurs consistera principalement à responsabiliser •les Groupe des Experts du Projet, les Points Focaux Nationaux (PFN) et les Comités Nationaux de Mise en Oeuvre (CNMO), les acteurs locaux, etc. Cette proximité de gestion assure au projet FEM- Volta une bonne écoute des acteurs impliqués dans la mise en œuvre pour une amélioration continue des prestations. Leur implication pourrait être sollicité à travers des sessions de démonstration, la participation aux salons et foires et des campagnes de sensibilisation. Pour renforcer cette politique de responsabilisation, une formation des responsables sera bien indiquée.
95. Ainsi, le Plan de participation reste ouvert à l'ensemble des acteurs et groupes d'acteurs avec une attention particulière aux inégalités et différences du genre. Afin de faciliter cette opération, un descriptif de l'ensemble des acteurs et des usages est nécessaire pour caractériser les relations et les alliances des différents groupes. Il s'agira de déterminer quels seront les partenaires principaux pour la mise en oeuvre, quelle sera la durée de la relation et comment seront-ils impliqués dans le Projet. Il sera également important de décrire les acteurs impliqués (bénéficiaires finaux, groupes cibles) afin de définir une plateforme ou des foras pour différents usagers, secteurs et sous secteurs.

96. Dans cette optique, le plan prévoit que chaque groupe cible, en fonction de son statut et de son ancienneté dans le bassin versant de la Volta, dispose d'un droit de partage des bénéfices et des charges de l'action conditionnant son engagement et son implication dans le processus de prise de décisions et dans la mise en œuvre du Projet FEM- Volta.
97. Ce plan de participation élaboré sur la base du volontariat prend en compte également les relations de pouvoir dans les communautés et au sein des ménages, les différentes contraintes à la participation et les diverses aptitudes à la participation.
98. La stratégie globale intègre tous les acteurs et des groupes d'acteurs clés grâce à :
- L'organisation de concertation régionale, nationale et locale : Toutes les parties prenantes seront largement informées du fait que les initiatives de planification et de gestion durable des ressources environnementales du bassin versant de la Volta ont le souci d'associer pleinement les partenaires et les bénéficiaires directs et indirect au processus participatif (Gouvernement, ONG, Organisations communautaires, secteur privé, société civile, Recherche, universitaires, écoliers, techniciens, décideurs politiques, populations locales, etc.).
 - L'identification des besoins et proposition de solutions hiérarchisés par cible : Ici, il s'agit d'établir un pont entre l'implication des divers groupes d'acteurs et les besoins utilitaires du Projet car aucun acteur ou groupe d'acteurs pris isolément ne peut concourir à l'atteinte des objectifs et résultats du projet.
 - L'organisation de plate forme pour chaque segment cible : Puisque, la participation n'est pas une simple série d'exercices, le plan de participation détaille suffisamment les rôles et responsabilités de chaque acteur dans la mise en œuvre des activités car à chaque étape du processus, une certaine catégorie d'acteurs joue un rôle bien déterminé. Les canaux de communication doivent être adaptés au mieux aux acteurs et groupes d'acteurs qui souvent peuvent faire des calculs différents concernant les coûts et les bénéfices de leur implication dans les processus participatifs.
 - La signature de convention, protocole d'accord avec les partenaires et projets : Il est utile d'œuvrer en sorte que toutes les actions soient coordonnées et les acteurs et groupes d'acteurs responsabilisés à travers des contrats clairs. Cette participation sera soutenue par l'appui des partenaires (formation, crédit, etc....).
 - L'organisation de campagne de sensibilisation : La contribution des acteurs est significative en ce qui concerne leur apport à la stratégie globale de mise en œuvre du plan de participation, à travers une implication efficiente et responsable dans la protection et la gestion durable des ressources en eau et des ressources environnementales associées du bassin versant de la Volta. Toutefois, la capacité des acteurs à piloter le processus de changement mériterait d'être renforcée par des campagnes de sensibilisation et des appuis ciblés de formation prioritaires et d'accompagnement par des structures spécialisées partenaires.
 - L'organisation de réunions périodiques pour le contrôle des tâches : La réussite du processus dépend, en plus de la volonté et des efforts internes indispensables ; du contrôle de tâches pour vérifier l'engagement explicite, conséquent et efficace des parties prenantes du Projet FEM - volta sur le moyen et long terme. Aussi pour une bonne coordination des activités, le plan de participation déploie une gamme de stratégies (planification, opérationnalisation, information et de concertation) qui consisteront à mettre en place des structures pour le suivi et l'évaluation afin d'assurer la conduite efficace de la mise en œuvre stratégique du plan de participation.
99. Le plan de participation partira des possibilités offertes par les différents types de communication :
- la communication interpersonnelle : Elle s'adresse à une personne ou à des groupes de personnes dans une relation de dialogue basée sur l'éducation. Elle utilise plusieurs supports comme des applications de la vidéo, les cassettes radiophoniques, des gravures et autres fiches techniques de démonstration.
 - la communication sociale : On l'appelle aussi communication de masse. Elle s'adresse à un public

large et cosmopolite. Elle passe par les média de grande couverture : la radio dans toutes ses variantes, la presse écrite, la télévision, les applications médiatiques nouvelles technologies de la communication.

- la communication institutionnelle : Elle est par beaucoup d'aspect administrative dans le fond. Elle s'adresse à des institutions dont les modes d'actions déterminants sont les pièces écrites : les rapports, les correspondances, les dépliants. Elle est utile pour mettre en contact des ONG, des Projets et des services techniques pour des échanges d'expérience organisés ou ponctuels.

100. Ces différents types de communication permettent de saisir toutes les parties prenantes dans leur diversité, à partir d'éléments d'information élaborées selon les normes professionnelles admises en la matière. A cet effet, on rappellera que l'information est l'unité de mesure du message.

101. La gestion de l'information du projet FEM-Volta ne peut avoir toute sa pertinence que si les « informateurs » eux-mêmes sont formés aussi bien dans les techniques d'animation du grand public que dans la maîtrise des fondamentaux du projet. A cet effet, les communicateurs doivent être pris en compte dans le plan de participation.

3.5.1 Implication des parties prenantes locales

- Les bénéficiaires directs : Cette cible n'est pas aussi homogène que le laisse voir la classification. Dans les faits, elle est composite et comprend les chefs de villages, les membres des conseil de village, les leaders d'opinion, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les artisans, les membres des associations de jeunes et de femmes, les opérateurs économiques. Cette cible a besoin d'être informée sur les orientations générales du projet, notamment son mode opératoire. Les informations doivent être claires quand à l'intérêt de la cible (intérêt économique, socio-culturel, et politique...). Pour cette cible locale, la communication interpersonnelle est recommandée. C'est la communication du face-à-face qui fait appel à de grandes aptitudes pour les facilitateurs qui doivent pouvoir se sentir aussi bien dans la cour du Chef de village que sous un arbre à côté de la place du marché hebdomadaire. Ces agents de facilitations seront d'autant plus écoutés qu'ils interviennent dans les langues du milieu. Des applications spécifiques de la vidéo et de la radio sont vivement recommandées.
- les scolaires : Contribuer à la formation et à l'éducation des jeunes. L'éducation à l'environnement constitue une thématique transversale intégrée dans tous les programmes de développement local. C'est un choix stratégique qui se justifie par le fait que le contexte global du bassin de la volta est lui-même placé dans une perspective de développement durable. Les concours de dessin et la réalisation d'une mallette pédagogique vont permettre aux enseignants et aux autres encadreurs d'initier ou de perfectionner les scolaires à la connaissance du milieu.
- Les femmes : Contribuer à la formation et à l'éducation des femmes pour mettre fin à leur marginalisation. Les filles ne bénéficient pas de la même éducation que les garçons dans la collectivité et les systèmes scolaires. Il faut aider les femmes pour qu'elles puissent non seulement assumer de nouvelles responsabilités mais aussi exécuter les autres tâches. La participation des femmes exige du temps. On peut se baser sur les structures existantes que sont les organisations de femmes et les créneaux traditionnels de communication pour accroître leur rôle au sein des collectivités. Les chants, la musique, les contes et les proverbes peuvent être utilisés pour créer une atmosphère au départ d'une animation de radio rurale.
- Le grand public : Informer, sensibiliser le grand public permet de le conscientiser face à la dégradation du cadre de vie. L'approche sera informative avec le concours des données fournies par les scientifiques :
 - un film peut être produit et mis en application sur la vidéo. Ce film peut s'adresser à tous les acteurs identifiés ;
 - un bulletin en français et dans les langues locales du milieu peut être édité et distribué ;
 - des émissions radiophoniques (réalisation en plein air) peuvent être animées ;

- des documents de sensibilisation sur la protection des ressources naturelles peuvent être produits pour le grand public, à la télévision. Ces documents vont être distribués lors des expositions et des rencontres intercommunautaires.
- les exploitants et utilisateurs des ressources environnementales et des ressources en eau : Appuyer les efforts de sensibilisation, d'apprentissage et de mise en valeur des ressources du bassin versant permet de faire des choix stratégiques appropriés pour assurer une bonne circulation de l'information entre les différents groupes.
- Les outils utilisés peuvent se baser sur des émissions radiophoniques, des animations foraines, des sketches, des réunions-discussions (GRAAP, audiothèque rurale, vidéo appliquées...).
- les communautés rurales : Il s'agit de renforcer :
 - les capacités institutionnelles pour modifier en profondeur la façon dont les institutions fonctionnent habituellement en plaçant le facteur humain au cœur du système, par le renforcement de la capacité à gérer les conflits d'intérêt.
 - les capacités des collectivités par la sensibilisation sur les risques d'inondation et de dégradation des RN et l'inversion des tendances ;
 - les capacités individuelles en appuyant les initiatives déjà en cours au sein de la communauté.

3.5.2 Implication des parties prenantes nationales

102. Cette cible est constituée de la frange importante des parties prenantes qui a une vision globale des problèmes environnementaux. Les chercheurs, les agents de développement et les intervenants communautaires ne peuvent pas s'attaquer seuls aux problèmes vécus par les communautés. Le processus doit être basé sur la participation active des parties prenantes nationales dont l'implication doit se faire avec les éléments d'informations structurants tirés des documents du Projet. Ici, la communication interpersonnelle sera recommandée (dialogue et échanges d'idées au sein des différents groupes, réflexion sur les problèmes de développement local et sur les solutions possibles..) pour soutenir la prise de décision en facilitant l'atteinte d'un consensus entre les participants.
103. Elle se fera au cours d'ateliers et de conférences pour susciter la collaboration et établir des partenariats (alliance entre les personnes-ressources et les organisations oeuvrant dans les mêmes localités). Les informations seront techniques et doivent mettre en valeur les facteurs positifs de l'intégration et de la gestion concertée des ressources partagées du bassin de la Volta : documents de projets, résumés, dépliants, plaquettes, supports électronique...
- Regrouper les acteurs pédagogiques, scientifiques et touristiques ;
 - Coordonner les acteurs de la sensibilisation, de l'éducation et de la formation pour éviter la sectorisation et la dilution des efforts matériels et financiers ;
 - Centraliser et assurer un accès pour tous à l'information, en rassemblant les informations et les connaissances sur le bassin de la Volta ;
 - Améliorer les conditions de fréquentation du bassin ;
 - Faire émerger de nouveaux métiers et permettre l'insertion de la population désœuvrée localement ;
 - Soutenir les efforts des autorités pédagogiques dans l'enseignement sur l'environnement (former les enseignants, éduquer, sensibiliser les élèves) ;
 - Former et sensibiliser les professionnels qui agissent directement sur les RN ;
 - Apporter une assistance technique aux métiers de la terre et du tourisme afin de limiter les impacts induits par certaines pratiques ;
 - Appuyer la politique d'aménagement concertée du bassin ;
 - Appuyer la gestion des conflits (fonciers, pêche, pastoraux...).

- Mettre en place des centres d'éducation équipés pour la promotion de la préservation des ressources naturelles
- Assurer la formation des spécialistes et des gestionnaires des ressources naturelles
- Soutenir la participation de la société civile dans la mise en valeur des ressources du bassin de la Volta.

3.5.3 Implication des parties prenantes régionales

104. Cette cible a besoin de suivre le déroulement du Projet au niveau national et local. La communication institutionnelle, celle qui passe par les rapports et compte rendu, est nécessaire pour assurer le monitoring du Projet. La participation des parties prenantes au niveau régional passera par l'utilisation des médias de masse et des nouvelles technologies de la communication dans tout leur potentiel (téléconférence, vidéoconférence, sites web, internet et intranet).

105. Les ateliers, les visites guidées ou personnelles permettront de :

- mettre en valeur les réalisations du projet FEM-Volta ;
- faire du bassin de la Volta un espace de dialogue et de gestion harmonisée,
- assurer la participations des instituts de recherche sur divers aspects du bassin de la Volta ;
- inciter les partenaires techniques et financiers à investir dans la protection des ressources naturelles ;
- alimenter les termes d'un plaidoyer régional et international sur la gestion et le financement des activités de préservation des ressources naturelles ;
- sensibiliser l'opinion publique régionale sur les enjeux du bassin de la Volta ;
- Elaborer un plan de développement régional pour le bassin de la Volta dans le cadre d'un Plan d'Action Stratégique sur :
 - le manuel de procédure du projet FEM-Volta par rapport aux priorités nationales ;
 - le renforcement des capacités pour une utilisation optimale des ressources mises à disposition par le projet FEM-Volta ;
 - l'amélioration de la participation sur la gestion transfrontalière des grands investissements ;
 - la collecte et la diffusion de l'information sur le bassin de la Volta ;
 - les publications scientifiques ;
 - la planification du développement et des grands investissements pour la mise en valeur du bassin de la Volta ;
 - la prise en charge des préoccupations environnementales dans les programmes scolaires ;
 - la définition du rôle des média dans la gestion des ressources naturelles ;
 - l'émergence de nouveaux métiers dans le bassin versant de la Volta ;
 - la sensibilisation de l'opinion publique nationale sur les enjeux du bassin de la Volta ;
 - Communiquer une image positive du bassin de la Volta par la communication au grand public des meilleurs cas de réussite (partager le savoir est un facteur essentiel de la participation).

3.5.4 Rôles et responsabilités en fonction de la contribution de chaque acteurs

106. Les Autorités régionales, nationales et locales à différents niveaux sont les maillons essentiels de la stratégie de mise en œuvre du plan de participation.

107. Au niveau régional l'ABV est l'organisme du bassin de la Volta. A ce titre, elle organise en concertation avec les autres pays membres des débats, des réunions et des conférences et met en oeuvre des programmes sur différents aspects de la gestion du bassin fluvial: gestion des ressources en eau, gestion des crues et de la sécheresse, gestion de l'environnement, amélioration du système de navigation, et aménagement économique global du bassin. Son rôle moteur est

de faire participer tous les acteurs à l'élaboration des politiques. Elle doit s'employer à sensibiliser l'opinion publique pour garantir le développement durable dans le bassin de la Volta. A ce titre l'ABV doit :

- Assurer la coordination entre divers organismes publics au niveau local, régional et national;
- Offrir des mécanismes de dialogue entre les parties prenantes ayant des intérêts et des préoccupations communes liés au bassin;
- Contribuer à renforcer la participation des parties prenantes en matière de planification, de mise en oeuvre et d'évaluation des activités;
- Faciliter la mise en commun des renseignements et des connaissances et renforcer les capacités des principaux partenaires.

108. L'ABV en tant que interface entre la collectivité et les autorités nationales responsables doit susciter la participation de la population au moyen de partenariats à l'échelle du bassin hydrographique.

- Au niveau national les ministères en charge de l'Environnement et de l'Hydraulique, à travers leurs services techniques (DNACPN, DNCN, DNH, ABFN) doivent renforcer leur aptitude à faire connaître à la population les processus hydrologiques fondamentaux, les principes de gestion des ressources en eau et les aléas liés à l'eau. Les antennes de la conservation de la nature jouent un rôle prépondérant dans la mise en oeuvre du Projet en matière de gestion de gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques dans le bassin versant de la Volta. Ils mettent en synergie toutes les parties prenantes.
- Les services techniques : Les services techniques sont composés des représentants des différents ministères qui ont des compétences. A ce titre, leur rôle est de :
 - Renforcer les capacités des membres de la collectivité;
 - Assurer l'évaluation et le suivi des opérations à l'échelon local, des organisations telles que la création de comités de gestion communautaire des catastrophes,
 - Contribuer à la préparation et à la planification des interventions face aux situations d'urgence.
- Les Comités de gestion des catastrophes : Le Mali, comme beaucoup de pays, est doté d'un dispositif interministériel permettant de coordonner la gestion des catastrophes. Il s'agit d'une structure de concertation entre différents organes ministériels et les instances de coordination des ONG. Son rôle est de catalyser la participation de la population locale à la prise de décision concernant la gestion des risques d'inondation.
- Les Organisations non gouvernementales : Elles sont souvent présentées comme faisant partie des organisations de la société civile. Les ONG agissent de manière indépendante dans plusieurs secteurs d'activités dans la zone d'intervention du Projet FEM-Volta. Elles sont efficaces dans la mobilisation et le transfert des ressources consacrées au développement en direction des collectivités. Un de leur rôle clé est d'identifier les besoins de la communauté, d'organiser les citoyens et de faire entendre la voix des défavorisés. Les ONG doivent coordonner leurs actions pour servir de facilitateur, d'intermédiaire entre les décideurs et les autres parties prenantes. Les ONG doivent être informées des questions traitées et savoir organiser et former les communautés grâce à diverses techniques et mécanismes. Elles peuvent mettre en rapport les organismes officiels et les communautés locales et contribuer à ce que les discussions soient fructueuses.
- Les Organisations communautaires : Les organisations communautaires composées de représentants des communautés et des catégories socioprofessionnelles servent d'interface entre les autorités et les population. Un de leurs objectifs est de mobiliser des ressources internes et externes (en dehors de la communauté) pour mettre en oeuvre des solutions appropriées pour la résolution des préoccupations de la population locale (développement socioéconomique, gestion des ressources naturelles, protection de l'environnement ou gestion des effets de catastrophes). Leurs principales tâches sont les suivantes:

- Analyser les causes des problèmes et les solutions;
- Pousser les membres de la communauté à mettre en place les solutions appropriées ;
- Sensibiliser la collectivité et promouvoir les mesures prises à l'échelon local dans le domaine de l'environnement et des catastrophes ainsi que des moyens de subsistance de remplacement;
- Assurer l'entretien des ouvrages de prévention des inondations

3.5.5 Plan de suivi-évaluation du plan de participation des parties prenantes

109. L'approche stratégique du plan de monitoring et de contrôle du plan de participation des parties prenantes s'appuie sur des indicateurs de mise en œuvre établis à partir d'une grille d'indicateurs de processus qui sert à identifier les éléments clés suivant les priorités régionales, nationales et locales. Il propose des paramètres pour évaluer chacune de ces actions. Le rôle de ces indicateurs de mise en œuvre est de mesurer le degré d'implication des diverses parties prenantes dans le Projet et leur impact sur la gestion durable des ressources en eau et ressources environnementales associées du bassin versant de la Volta. Aussi, l'implication de toutes les catégories d'acteurs concernés dans le Plan de monitoring et le contrôle du plan de participation des parties prenantes se construit en consensus.

110. Dans cette logique, le contrôle du plan de participation s'appuiera sur le modèle Pression – Etat – Réponse (PER) qui induit implicitement la notion de seuils où il est possible de définir trois niveaux d'indicateurs :

- Indicateur d'alerte (warning alert)
- Indicateur d'alarme (alarm)
- Indicateur d'urgence (emergency)

111. A chaque degré d'indicateur, le plan de participation permettra à tous les responsables d'exécution de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des actions. Les étapes de construction des indicateurs d'impact s'insèrent dans la construction progressive du monitoring par la définition des niveaux géographiques (régional, national et local) en fonction des acteurs à chaque niveau et ce par l'identification des objectifs et sous objectifs de participation.

112. Il s'agira de veiller à l'identification des indicateurs qui illustrent le mieux les différents objectifs du monitoring (impacts) et à l'évaluation des indicateurs retenus (pertinence politique pour les décideurs, pertinence méthodologique au plan scientifique) :

- du Plan de suivi-évaluation du projet
- des tableaux sur les indicateurs de processus et de réduction de pression sur l'environnement
- du Monitoring des responsabilités et des événements
- du Rapport de suivi du projet
- des Rapports thématiques périodiques
- du Rapport semestriel d'activité (RSA)
- du Rapport annuel du projet (RAP)
- des Rapports techniques
- de la Revue de la mise en oeuvre du projet (RMOP)
- des Publications du projet

3.6 Valeurs ajoutées probables de la mise en œuvre du plan de participation

113. La mise en œuvre du plan de participation contribuera à une meilleure visibilité du programme aussi bien au niveau des partenaires de développement qu'au sein des communautés locales qui en sont les bénéficiaires. En optant pour un plan de participation dynamique, l'impact du projet sera nettement positif d'une part sur la situation des groupes cibles/bénéficiaires qui vont améliorer

leurs conditions de vie en s'investissant dans les activités participatives et d'autre part sur les capacités techniques et de gestion des groupes cibles et des partenaires qui vont être accrus tout le long du processus. Les changements seront visibles sur les ressources en eau et les autres ressources forestières, fauniques et halieutiques du bassin versant révélatrices d'une profonde mutation organisationnelle.

114. La valeur ajoutée de la mise en œuvre du plan de participation reste cependant liée aux avantages de la participation et des principaux produits de cette participation. A cet égard, les activités du projet et de l'Autorité du Bassin de la Volta en général seront symptomatiques du redimensionnement des ambitions des décideurs et des pratiques de bonne gestion des exploitants et utilisateurs des ressources impliqués dans les activités du projet.

115. L'optimisation des produits de la participation sera pour partie liée à la nouvelle configuration organisationnelle des utilisateurs qui offre l'avantage d'un allègement dans le fonctionnement des structures endogènes. En outre, une telle structuration pourra être adaptée à la capacité de gestion des utilisateurs des ressources naturelles pour permettre au plan de monitoring et de contrôle du plan de participation d'assurer la diligence dans les prises de décision.

116. Par ailleurs, il ne fait pas de doute qu'avec le développement d'un plan de participation adaptée, les facteurs de succès seront accrus et reposeront entre autres sur :

- les avantages de la participation : implication de tous les acteurs y compris les populations marginalisés, les populations flottantes et/ou nomades, les jeunes et les femmes ;
- le niveau élevé de transparence dans la gestion entre les parties prenantes ;
- la rapidité des prises de décision

117. En clair, la gouvernance sera améliorée à travers ce plan de participation qui permettra de :

- susciter et de préserver la confiance entre les acteurs ;
- protéger et de gérer durablement les ressources en eau et les ressources environnementales ;
- faciliter les moyens d'existence durables ;
- définir les conditions d'exploitation rationnelle.

118. Les avantages de la mise en œuvre du plan de participation sont multiples pour les activités du projet et l'ABV.

- Au plan des activités du Projet, la participation des diverses parties prenantes, notamment celle concernée par la mise en œuvre des programmes de GRN, de la GIRE, des risques d'inondation, mettent en commun leur besoins et d'harmoniser les objectifs de chaque groupe pris individuellement avec des buts communs de société; de mettre au jour les préoccupations du public et les effets bénéfiques, ce qui aboutit à de meilleures décisions concertées, de rendre le processus de prise de décision et la mise en oeuvre autonomes et plus souples.
- Au niveau de l'ABV, l'ensemble des parties prenantes et du public vont disposer des informations leur permettant de comprendre le processus, les enjeux et les effets bénéfiques; d'assurer une coopération efficace, de renforcer la résilience des communautés grâce à la coopération et à la coordination; d'inscrire dans la durée les mesures adoptées;
- Au niveau des groupes locaux de parties prenantes, de mieux se comprendre et d'éviter d'éventuels conflits. Cette approche permet de mettre en évidence les apports économiques importants des populations locales et des groupes sensibles (femmes, jeunes) et de les faire participer à toutes les étapes du processus décisionnel.

119. Elle implique, également de la part de l'Etat d'intégrer la protection de l'environnement dans le bassin de la Volta dans sa stratégie globale de développement économique et social et appelle à une nouvelle vision du dispositif et des mécanismes d'aide internationale.

3.7 Principaux produits de la participation des parties prenantes

120. Ce plan de participation produira les principaux produits suivants :

- Systèmes de circulation de l'information dans l'environnement du Projet FEM –Volta : améliorés. Grâce aux dispositifs de gestion de l'information environnementale, les parties prenantes principales adhèrent au projet et contribuent à l'atteinte des objectifs du projet. L'engagement des pouvoirs publics en particulier et des administrations et des collectivités locales en général au service de la gestion participative et de la protection de l'environnement peut assurer l'adoption de réformes favorables à l'environnement.
- Mécanismes de concertation développés : Grâce au renforcement de l'échange d'information et la maîtrise de l'application des nouvelles technologies de communication, le partenariat est plus dynamique (accès au patrimoine informationnel et à sa valorisation au service de tous, organisation de réseau, développement d'un consensus sur les objectifs du Projet et les moyens de les évaluer, identification des besoins des différents utilisateurs, accord sur les modalités de construction du système de Suivi & Evaluation, répartition des tâches et responsabilités).
- Toute une gamme de dispositifs institutionnels, du contrat privé au partenariat mixte public/privé, permettra le transfert de compétences au niveau local en matière de gestion des bassins versants et des forêts.
- Producteurs de données appuyées collaborant mieux entre eux : Les institutions de recherche, les organismes publics et privés, les projets de développement et les communautés locales unissent leurs efforts à ceux du projet FEM pour planifier et gérer durablement les ressources environnementales du bassin versant de la Volta.
- Mobilisation sociale des communautés effective : Les villages riverains de la forêt de Baye, dans le cercle de Bankas, koro, etc interagissent dans le cadre de l'intercommunalité avec les communautés transfrontalières pour la réalisation des activités du projet en mettant en perspective, l'intégration régionale à travers une implication efficiente du grand public et de tous les acteurs de la société civile. A ce niveau, toutes les questions importantes seront abordées pour renforcer la détermination à mettre en oeuvre les réformes nécessaires.
- Gestion rationnelle des ressources en eau et des ressources environnementales assurée. Les compétences et connaissances des membres des sociétés coopératives et des responsables dans le cercle de Bankass, Koro, et Douentza sont améliorées en matière d'exploitation et de gestion durable des RN. L'approche participative permet de faire une évaluation plus large des ressources naturelles, prenant en compte les multiples aspects positifs de l'environnement et les besoins socioéconomiques des usagers locaux. A cet effet, la structure des incitations et le choix des technologies seront orientés vers la pérennité des ressources naturelles et de l'environnement.
- La jouissance des ressources naturelles est garantie : L'investissement des collectivités territoriales dans la protection des ressources naturelles est fondamental dans la gestion participative. Le partage d'intérêt et de bénéfices en est la condition principale pour assurer la garantie de jouissance. Si l'on veut que les collectivités y consacrent du temps et des ressources, la gestion des forêts et des ressources en eau doivent être particulièrement équitables.
- La participation à la recherche de solutions locales est effective : Les connaissances de la population locale sont valorisées par le biais de débats participatifs qui identifient les domaines d'action prioritaire. La participation engendre des synergies pour favoriser des mesures de prévention des crues
- Mesures d'incitation et règles équitables fonctionnelles: Des dispositifs pour partager les coûts, les avantages et les responsabilités en matière de gestion, ainsi que des mécanismes permettant de résoudre les conflits entre les divers groupes d'intérêt contribuent à favoriser la participation.
- le grand public est mieux sensibilisé : La sensibilisation du public fait partie intégrante de la planification préalable aux catastrophes. Des campagnes de sensibilisation animées par des bénévoles, des films, des spectacles vidéos, des chansons, des campagnes de publicité, des

émissions de radio et de télévision, des affiches, des brochures et des sketches donnent de très bons résultats.

- les compétences en matière de gestion des catastrophes sont décentralisées : La mobilisation des ressources a permis d'assurer le suivi des activités pour créer un fonds de développement de la gestion communautaire des risques de catastrophe. Le partage des ressources entre les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales et les organismes bénévoles s'avère efficace et complète les efforts déployés. La gestion communautaire des risques de catastrophe doit avoir pour résultat de décentraliser les compétences en matière de gestion des catastrophes.
- Des plans de participation sont élaborés pour les parties prenantes : Des alliances stratégiques sont développées au niveau local, national et international. Les Consultations et négociations en cours avec les parties prenantes s'inscrivent dans le processus de décentralisation. Les populations locales prennent en charge leur propre développement en main grâce au renforcement des capacités des capacités locales. Les stratégies de communication appropriées ont permis aux communautés la capacité :
 - de discuter des problèmes et des pratiques de gestion des ressources naturelles ;
 - de cerner et d'analyser les problèmes et les besoins et d'en déterminer la priorité ;
 - de concevoir et d'implanter des initiatives de développement concrètes pour remédier à ces problèmes ;
 - d'acquérir les connaissances nécessaires pour implanter ces initiatives ;
 - d'évaluer et de faire le suivi des efforts fournis et de planifier les prochaines étapes ;
- Les liens de communication interinstitutionnels sont améliorés: Ces liens sont des passerelles de la facilitation de la participation des différentes prenantes.
 - Les leçons apprises sont disséminées au niveau national et sous-régional de l'Afrique de l'Ouest
 - Les leçons apprises au Mali sont disséminées et intégrées dans la base de données du projet et les Ministères et organisations de développement concernés, acteurs et partenaires du Projet répliquent les résultats et acquis du projet.
 - Une base de données du projet est disponible et les principaux produits de la participation des parties prenantes à disséminer y sont intégrés.
 - La base de données est bâtie à partir de l'existant et valorise les ressources et les données disponibles en premier lieu et développe des liens permanents entre les producteurs et utilisateurs d'informations traitées qui souscrivent à la mise en œuvre du plan de participation en répercutant ces renseignements à toutes les parties prenantes.
 - A cet effet, l'implication de toutes les catégories d'acteurs concernés dans le processus de suivi évaluation des actions sera construit en consensus et intègre tous les niveaux concernés (national, régional, local).
 - Grâce à la mise en place d'un dispositif de concertation entre les utilisateurs et les producteurs de données et à l'analyse de la situation nationale et/ou locale en matière de production, de diffusion des données relatives aux différentes problématiques dégagées (disponibilité des données, possibilités de les recueillir, rapport coût/efficacité)

3.8 Risques liés à une insuffisante ou excessive participation des parties prenantes

121. Les processus participatifs peuvent prendre beaucoup de temps et peuvent nécessiter un appui sur plusieurs années. Un processus de longue durée risque de lasser les gens au bout d'un certain temps. Dans le long terme, les organisations peuvent avoir besoin de développer les compétences pour faciliter les processus participatifs sur la base d'expérience et de capacité de gestion. Les participants, hommes et femmes, auront besoin d'un appui lorsqu'ils sont en train d'explorer de nouveaux sujets. Cela étant, un trop grand nombre de participants risque de rendre le processus pesant et improductif. Les risques liés à une insuffisante ou excessive participation des parties prenantes seront tributaires de la faible capacité de gestion interne ou du système multi acteurs qui

demandera plus de temps, d'appui et de suivi. Le manque ou l'insuffisance de ressources humaines et financières et les coûts que représente le fait de rassembler de nombreuses parties prenantes au sein d'une vaste zone géographique peuvent retarder souvent le processus ou y mettre fin prématurément.

122. Dans les réunions participatives, les discussions concernant les différentes options portent très souvent sur le contenu ; les parties prenantes ne se soucient guère de la viabilité économique des solutions proposées.

123. Les écueils éventuels de la participation des parties prenantes sont notamment :

- Les attentes trop fortes pouvant aboutir à une déception si le processus prend fin de manière prématurée ou n'est pas appliqué de manière satisfaisante;
- Les difficultés d'impliquer toutes les parties prenantes pouvant rendre le processus pesant et coûteux;
- L'engagement insuffisant des vrais décideurs aboutissant à des résultats en de ça des attentes.

4 Plan de formation des parties prenantes

4.1 Evaluation des capacités des parties prenantes

4.1.1 Evaluation des capacités des parties prenantes : niveaux national et régional

124. Au niveau régional, les pays membres de l'ABV ont mis en place les mécanismes d'exécution du Projet FEM-Volta sur la base d'une vision qui contribue à l'intégration régionale et à la promotion du dialogue entre les pays riverains. Il vise aussi à encourager la participation des populations locales et les parties prenantes impliquées dans la gestion et l'exploitation des ressources du bassin versant de la Volta.

125. Au niveau national, le Mali a une longue expérience en matière de gestion des bassins versants internationaux. Les décideurs politiques (Gouvernement, Assemblée Nationale, Départements ministériels) ont mis en œuvre des projets sous régionaux de gestion de bassins sur certains cours d'eau internationaux (OMVS, ABN, ABV).

126. Avec le concours de certains Partenaires Techniques, le pays a élaboré une stratégie de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), en décembre 2000. Aussi, il a mis en œuvre les termes d'un partenariat national de l'eau, avec la collaboration de GWP, Water Aid... avec les départements ministériels, les Directions techniques, ONG, Secteur privé, Instituts de recherche.

127. Le Mali est doté de plusieurs cadres de concertation en matière de gestion des ressources en eau. Il s'agit par exemple des comités de bassin et de sous bassin, du Conseil National de l'Eau et de ses démembrés régionaux et locaux, du Comité Interministériel Eau et Assainissement. La plupart de ces cadres sont peu fonctionnels. Certains manquent de ressources humaines, d'autres viennent d'être créés. Il s'agit alors de les réorganiser et de les rendre plus fonctionnels tout en tenant compte de la nouvelle donne, celle de la GIRE.

128. Aussi, l'évaluation des capacités fait ressortir plusieurs insuffisances dans les domaines de la gestion des ressources en eau et des ressources environnementales. Ces insuffisances essentiellement institutionnelles se traduisent par :

- Une faible capacité à déployer sur le terrain, les ressources humaines qualifiées pour assurer la protection des ressources naturelles du bassin versant de la Volta
- Une faible capacité pour promouvoir les énergies alternatives
- Une faible capacité à mettre en place un système de surveillance des espèces envahissantes
- Une faible capacité technique et humaine à conduire la recherche et la surveillance des ressources génétiques
- De faibles capacités techniques et humaines à mettre en place un système de surveillance et d'éradication des maladies dans les agro-écosystèmes
- Une faible capacité à faire respecter la législation sur l'aménagement des routes et l'exploitation de carrière
- Une faible capacité à mettre en place des infrastructures et des mesures d'atténuation des impacts de certaines grandes réalisations techniques.

4.1.2 Evaluation des capacités des parties prenantes : niveau local

129. Les acteurs locaux concourent à la mise en œuvre des projets de gestion dans le bassin versant de la Volta. Toutefois, les OCB (associations de pêcheurs, d'agriculteurs, d'artisans, d'éleveurs) ont des capacités moindres dans la gestion des ressources naturelles qui s'expliquent par :

- Le faible niveau d'éducation et de sensibilisation pour l'abandon des pratiques traditionnelles comme les feux de brousse et le pâturage itinérant ;

- La faible capacité économique des petits exploitants agricoles pour accéder aux intrants agricoles ;
- La faible capacité économique des populations à mobiliser des ressources ;
- La non maîtrise des technologies rationnelles de gestion de sols,
- L'insuffisance de maîtrise des techniques agro-sylvo-pastorales
- L'insuffisance de formation dans les pratiques de sélection positive et de conservation des semences ;
- L'insuffisance de formation aux techniques rationnelles d'une pêche durable
- L'insuffisance de formation dans les méthodes d'éradication des espèces envahissantes ;

4.2 Identification des besoins de formation au niveau régional, national et local

130. On considère que les besoins des acteurs sont des besoins objectivables par les dirigeants de l'organisation et par les experts du Projet. A la suite, de l'analyse des capacités des institutions et du cadre juridique, l'identification des besoins en formation des parties prenantes s'est basée sur l'appréciation des divers aspects de compétences nécessaires aux différents niveaux et selon les catégories d'acteurs, ainsi que sur le rôle qu'ils sont censés jouer dans la mise en oeuvre durable de la gestion intégrée des ressources en eau et des ressources environnementales.

131. Ces diverses compétences sont liées, entre autres, à la capacité d'intervention, à la planification, à l'atténuation des effets, à la réduction des vulnérabilités, aux mesures d'intervention, et à la réduction des risques liés aux catastrophes au niveau local.

132. L'analyse examine en détail les diverses parties prenantes, leurs besoins et leurs intérêts respectifs, leurs lacunes en matière de compétences et de savoir-faire et leurs capacités à prendre part valablement au processus de planification participatif à trois niveaux différents: institutionnel, local et individuel.

133. Au niveau institutionnel, il s'agit de renforcer la capacité des agents, cadres, autorités et leaders des institutions, organismes, structures et organisations (régional, national et local) par la formation des acteurs intéressés, des partenaires et des groupes. Les techniques sont notamment la formation classique académique (court, moyen terme), les voyages d'études (caravane écologique), les ateliers d'apprentissage thématique. Ici, il s'agit de faire appel à la collaboration d'établissements spécialisés publics ou privés pour acquérir des compétences en gestion des ressources naturelles, élaboration conception de projet, nouvelles technologies de l'information et de la communication, les processus hydrologiques fondamentaux, les principes de gestion des ressources en eau et les aléas liés à l'eau, la gestion des risques, etc.

134. Au niveau de la collectivité: Il s'agit de renforcer les capacités des acteurs clés et groupes d'acteurs décideurs sur les notions d'aménagement des bassins versants, la gestion des risques naturels, (secourisme, gestion des populations déplacés.....). Les moyens pour y parvenir sont divers: diffusion de matériel de sensibilisation au public, réunions avec les membres de la collectivité, renseignements sur Internet, programmes de radio et de télévision, commémoration d'inondations historiques et appui aux projets réalisés par des écoliers.

135. Au niveau individuel: il s'agit d'appuyer les particuliers qui jouent déjà un rôle clef au sein des Ministères, organismes de bassin, organisations communautaires et ONG et les aider à développer leur réflexion, leur base de connaissances et leurs qualités d'animateur. Des programmes de formation officiels, des voyages d'études, des détachements auprès d'organisations similaires ou des stages sont très utiles à cet égard. Le renforcement des capacités individuelles doit être vu comme le moyen d'améliorer les compétences de la collectivité nécessaires au développement organisationnel.

136. Les agents et cadres des structures techniques devront bénéficier de programmes cohérents de renforcement des capacités qui prennent en compte tous les thèmes qui peuvent concourir à la compréhension et à l'appropriation de la gestion des ressources naturelles en sens large du terme.

137. Les cadres des ONG doivent avoir une connaissance approfondie des dossiers et s'efforcer de les mettre à la disposition des communautés, en transformant des données scientifiques en informations aisément compréhensibles.

138. La communauté doit être préparée à l'évaluation des risques de crues, aux alertes et aux interventions d'urgence, aux activités de lutte contre les inondations et à l'organisation des secours.

139. Les principaux acteurs ne pourront mettre en œuvre les priorités du projet que s'ils bénéficient d'une formation adéquate en :

- Planification et mise en œuvre de la Gestion Intégrée des ressources naturelles
- coopération décentralisée;
- Méthodes participatives;
- Etude d'Impact Environnemental
- Collecte des données

4.3 Besoins de formation prioritaire pour une effective participation des acteurs

140. Il s'agit-là, de déterminer le niveau de référence pour chaque type d'acteurs et de définir des programmes types de formation sur les thématiques clés. Pour obtenir une participation effective des parties prenantes aux activités du projet, il est nécessaire de déterminer les formations appropriées pour les groupes cibles ci-dessous.

- Niveau régional :
 - Techniques de communication
 - Formation sur la gestion des données
 - Formation en Informatique
 - Formation sur les PAS/PAPN/BVV
- Niveau National :
 - Formation en gestion des BVI
 - Formation en techniques de participation
 - Formation en gestion des données
 - Formation en Informatique
 - Formation en PAS/PAPN/BVV
 - Formation en technique de plaidoyer
- Niveau local :
 - Formation en gestion intégrée des ressources du bassin de la Volta
 - Formation en économie rurale
 - Formation en techniques d'agro-foresterie
 - Formation sur les feux de brousse
 - Formation en utilisation des appareils de mesure des crues
 - Formation en gestion des inondations
 - Formation en méthodes d'éradication des espèces végétales envahissantes
 - Formation en gestion/résolution des conflits dans le bassin versant de la Formation en gestion des ressources naturelles dans le bassin de la volta
 - Formation sur les impacts des changements climatiques
- Les actions de formation au niveau régional visent les objectifs suivants :
 - Elaborer une stratégie de communication

- Améliorer la formation des spécialistes et des gestionnaires
- Les actions de formation niveau national visent à :
 - Former les formateurs, les maîtres d'école et les autres animateurs du Projet sur la gestion des ressources naturelles dans le bassin de la Volta
 - Organiser des stages et des séminaires de formation en biodiversité à l'intention des décideurs politiques, des enseignants, des cadres des ministères, des ONG, des formateurs, des journalistes,
 - Organiser des stages à l'intention des cadres de l'Environnement et de l'Hydraulique pour qu'ils puissent former à leur tour des auxiliaires en sensibilisation et éducation environnementale
- Les actions de formation au niveau local consistent à :
 - Former les communautés locales en législation environnementale en vue de leur participation à la prise de décision, à la formulation de projets de développement
 - Former les acteurs de terrain sur les techniques de collecte, emballages, régénération des espèces, identification des maladies

4.4 Développement du plan d'opération des actions de formation et d'information

141. Le plan d'opération des actions de formation, d'information d'éducation et de sensibilisation des parties prenantes prévoit les actions suivantes :

- informer et sensibiliser les populations locales : association d'éleveurs, de Pêcheurs, d'agriculteurs, d'artisans, de groupement de femmes, de groupement de jeunes...
- encourager la participation des communautés locales, des écoliers et des néo alphabètes dans les programmes d'éducation et de formation par la mise en place des centres d'éducation sur le terrain ainsi que des équipements pour contribuer à l'éducation des écoliers et d'autres groupes intéressés ;
- inclure dans les programmes scolaires et les manuels d'enseignement ainsi que dans les médias des informations sur la gestion durable des ressources ;
- améliorer la formation des spécialistes et des gestionnaires au niveau des institutions sous régionales : UCP du FEM-Volta, ABV, UICN, PAGEV,
- appuyer et encourager les possibilités de formation et les programmes d'intérêt international ;
- utiliser le bassin de la Volta pour des formations in situ et pour les séminaires nationaux, régionaux et locaux, à l'intention des techniciens : les ONG, les services techniques de l'élevage, de l'agriculture, de la pêche, de l'environnement et de l'assainissement,.....
- assurer la participation de la société civile par l'information et la sensibilisation du grand public ;
- assurer la participation des scientifiques les universités et Instituts de recherche.

142. Les actions de formation au niveau régional : Pour faire émerger la vision régionale, la formation des parties prenantes au niveau régional porte sur le renforcement des capacités des cadres de l'UCP dès la première année du Projet de février à mars 2009 notamment le Responsable des aspects scientifiques et de l'information, l'Assistant Administratif, le Coordinateur et le Secrétaire Bilingue.

143. Les actions de formation au niveau national : il s'agira de :

- organiser des stages et des séminaires à l'intention des vulgarisateurs agricoles, des agronomes, des vétérinaires, des gestionnaires des aires protégées sur l'utilisation durable, la conservation in situ et ex situ de la diversité biologique
- organiser une session de haut niveau formation sur la mise en œuvre des PAS/PAPN/BVV
- organiser une session de formation en gestion des BVI
- organiser deux sessions de formations en gestion des données à l'intention des institutions nationales

- organiser une session de formation en technique de plaidoyer à l'intention des décideurs politiques,

144. Les actions de formation au niveau local :

- Formation des agriculteurs sur la gestion durable des terres et des ressources en eau
- Formation des pêcheurs sur les techniques appropriées de pêche par une gestion durable de la ressource principale
- Formation des éleveurs sur la nécessité de préserver le couvert végétal aérien et terrestre
- Formation des exploitants forestiers sur l'importance des pépinières et les aspects négatifs de leurs activités sur l'environnement
- Formation de tous les groupes d'acteurs à la gestion pacifique et durable des conflits autour des ressources naturelles ;
- Formation des services techniques déconcentrés sur les enjeux liés à la préservation, à la restauration des ressources naturelles dans le bassin de la Volta ;
- Formation des analphabètes sur les notions relatives à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans les différentes langues maternelles du milieu ;
- Les actions d'éducation au niveau régional :
- Vulgariser le Manuel de procédures du projet FEM-Volta ;
- Appuyer la structuration des réseaux par l'établissement de cadres de concertation pour la consultation locale ;
- Favoriser de nouveaux pôles d'investissements
- Créer et animer des forums d'échange d'expérience
- Collaborer avec les médias pour décider des thèmes à diffuser en matière de diversité biologique
- Les actions d'éducation au niveau national :
- Impliquer les journalistes et les communicateurs dans la couverture des activités du projet FEM-Volta et sur les questions environnementales en général ;
- Initier en langue maternelle les néo alphabètes sur les notions et problèmes de l'environnement
- Editer et diffuser des modules de sensibilisation
- Traduire et diffuser tous les textes de lois relatifs à la question de la biodiversité en langue nationale pour qu'ils soient accessibles à toute la population
- Renforcer les capacités des institutions de recherche, de production et de promotion de la médecine traditionnelle pour la mise au point de médicaments traditionnels d'efficacité.

145. Les actions d'éducation au niveau local :

- Mettre en place des actions sur des sites pilotes
- Traduire en langues nationales les textes, lois et conventions et les diffuser ;
- Organiser des ateliers à l'intention des agents locaux de l'environnement ou de développement pour recueillir les thèmes prioritaires de sensibilisation et pour les former en matière de diversité biologique ;
- Créer des centres éducatifs en matière de conservation de la biodiversité
- Faire la promotion d'une bonne stratégie de circulation de l'information au niveau de toutes les parties prenantes par des canaux appropriés.

146. Les actions de sensibilisation au niveau régional :

- Plaidoyer et lobbying auprès des décideurs politiques pour la ratification (par les Parlements) des documents relatifs à l'Autorité du Bassin de la Volta ;

- Implication de l'opinion publique régionale aux activités de l'ABV et du projet FEM-Volta par la sensibilisation et l'information ;
- Etablissement d'un partenariat avec les médias internationaux sur la Communication autour de l'ABV et du projet FEM-Volta ;
- Organisation de campagne de sensibilisation des grands usagers et des exploitants des ressources naturelles partagées dans le bassin de la Volta.

147. Les actions de sensibilisation au niveau national :

- Organisation de journées d'information et de sensibilisation sur les objectifs de l'ABV et du projet FEM-Volta pour le grand public ;
- Organisation de journées de sensibilisation sur les ressources naturelles en partage dans le bassin de la Volta
- Production et diffusion de documents de promotion sur l'ABV, le projet FEM-Volta
- Partenariat avec la presse nationale
- Initier des activités de promotion et valorisation de la médecine traditionnelle ;
- Mettre en place un mécanisme de protection du savoir traditionnel et de la propriété intellectuelle ainsi que la brevetabilité de certaines connaissances;
- Initier les élèves aux programmes de gestion des ressources naturelles
- Capitaliser et diffuser le savoir-faire et le faire-savoir

148. Les actions de sensibilisation au niveau local :

- Organisation de journées de sensibilisation sur les ressources naturelles en partage dans le bassin de la Volta : état des lieux, occupation des sols, exploitation, facteurs de dégradation, facteurs de restauration, facteurs de sauvegarde, dialogue communautaire local, dialogue communautaire transfrontalier...,
- Organisation de séances d'information sur le projet FEM-Volta : objectifs, résultats attendus, durée, critère d'éligibilité,...
- Organisation d'activités de sensibilisation des jeunes (écoliers et non) sur la protection de l'environnement à travers des facteurs attractifs : excursion, vidéo, photo, radio, dialogue avec les producteurs, les anciens
- Organisation de causerie-débats sur les enjeux liés aux ressources naturelles lors de foires hebdomadaires, les assemblées villageoises
- Organisation de journées de sensibilisation sur les techniques de production appropriées dans le bassin de la Volta



5 Annexes

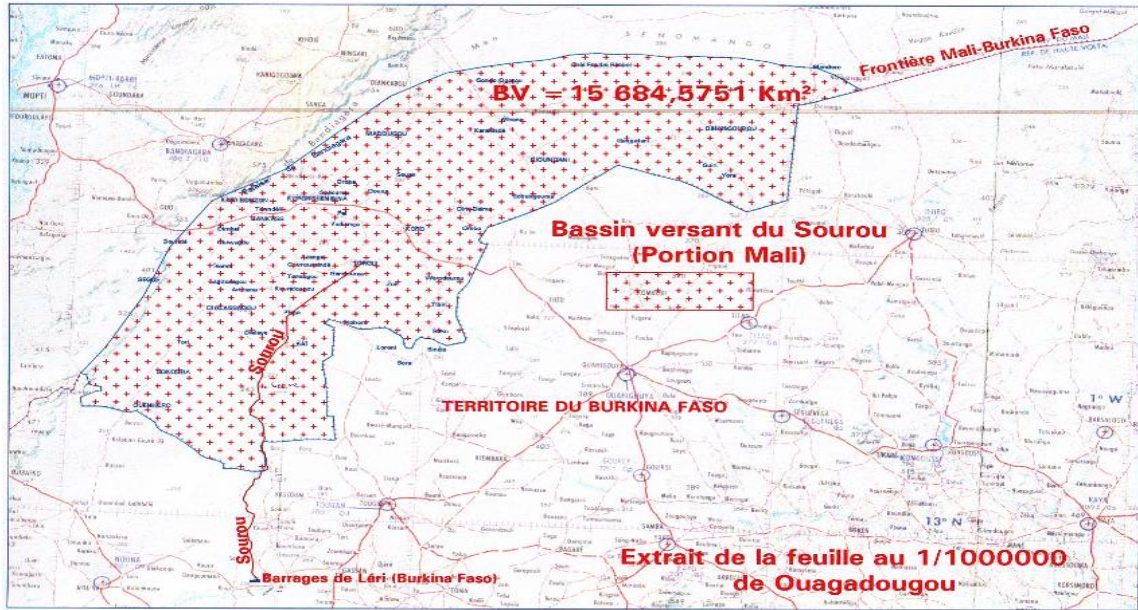
5.1 Annexe A: Détail des activités et du plan de travail correspondant au développement du plan de participation du public

Ligne budgétaire	Budget composite US \$			par Total	Budget par année US \$				Total
	1	2	3		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	
Code/Activités									
A1.3.3. Développer le plan de participation du Public									
organiser une (01) réunion de concertation nationale avec tous les autres départements ministériels	5000	0	0	5000	0	0	0	0	5000
mettre en place un (01) mécanisme de coordination interministériel	6000	0	0	6000	1500	1500	1500	1500	6000
organiser une (01) réunion concertation locale avec les ONG évoluant dans le bassin de la Volta	2000	0	0	2000	2000	0	0	0	2000
organiser huit (08) plate-formes techniques de travail avec les partenaires au niveau local ; Soutenir les efforts des CAP des zones d'étude concernées pour la prise en compte des problèmes environnementaux dans les curricula	1000	0	0	1000	1000	0	0	0	1000
Mettre en place un mécanisme de protection du savoir traditionnel et de la propriété intellectuelle ainsi que la brevetabilité de certaines connaissances	5000	0	0	5000	0	0	5000	0	5000
Etablir des protocoles d'accord avec les partenaires et projets	1000	0	0	0	1000	0	0	0	1000
Inciter les PTF à investir dans la protection des ressources naturelles	1200	0	0	1200	300	300	300	300	1200
Créer des espaces contact avec les femmes	5000	0	0	5000	1250	1250	1250	1250	5000
Coordonner les acteurs de la sensibilisation, de l'éducation et de la formation pour éviter la sectorisation et la dilution des efforts matériels et financiers	1000	0	0	1000	0	1000	0	0	1000
Créer un partenariat par l'organisation de huit vidéoconférences	16 000	0	0	16 000	4000	4000	4000	4000	16000
Renforcer des nouveaux réseaux régionaux, interrégionaux et nationaux	20 000	0	0	20 000	5000	5000	5000	5000	20 000
Organiser de quatre (04) réunions trimestrielles pour le contrôle des tâches	64000	0	0	0	16000	16000	16000	16000	64 000
Assurer la participation des instituts de recherche	10 000	0	0	10000	2500	2500	2500	2500	10000
Organiser vingt (20) séances d'animation /pacte avec les communautés locales	2000	0	0	2000	500	500	500	500	2000
Organiser quatre (04) missions de consultation avec les autorités administratives, politiques et techniques	2000	0	0	2000	2000	0	0	0	2000
Mise en place d'un réseau informatique pour la libre circulation de l'information parmi tous les acteurs concernés	2000	0	0	2000	2000	0	0	0	2000
A1.3.4 Développer des modules de formation et autres matériels de sensibilisation pour la formation des parties prenantes et l'organisation de campagnes de communication sur la gestion des BVI									
Acquérir le matériel de formation									
Dix (10) mallettes pédagogiques	5000	0	0	5000	5000	0	0	0	5000
Trois (03) tableaux flichart	2500	0	0	2500	2500	0	0	0	2500
Trois (03) tableaux noirs	60	0	0	60	60	0	0	0	60
Matériel didactique (cahier, craie, bics, padex, papier Kraf...)	2000	0	0	2000	2000	0	0	0	2000
<i>Acquérir le matériel de sensibilisation</i>									
Achat de matériel audiovisuel									
Une (01) vidéo et Caméra VHS	1500	0	0	1500	1500	0	0	0	1500
Trois (03) Appareils diapo	600	0	0	600	600	0	0	0	600
Trois (03) Audiothèques	600	0	0	600	600	0	0	0	600
Deux (02) Rétroprojecteurs	500	0	0	500	500	0	0	0	500
Quatre (04) Appareil photos numériques	2000	0	0	2000	2000	0	0	0	2000
A1.3.5. Développer des plans de sensibilisations et de formations des parties prenantes									
Sensibiliser l'opinion publique nationale sur les enjeux du bassin de la Volta									
Réaliser un publi-reportage dans la presse écrite	0	0	0	1000	0	1000	0	0	1000
Réaliser un micro-programme	0	0	0	500	0	500	0	0	500
Organiser 30 diffusions du microprogramme réalisé	0	0	0	300	0	300	0	0	300
Réaliser un film documentaire sur le BVV	0	0	0	1500	0	1500	0	0	1500
Organiser la diffusion du film documentaire	0	0	0	2000	0	2000	0	0	2000
Réaliser et diffuser une émission de radio rurale	0	0	0	1000	0	1000	0	0	1000
Former et sensibiliser les professionnels qui agissent directement sur les RN									
Organiser deux (02) stages et un (01) séminaire à l'intention de 60 personnes : vulgarisateurs agricoles, des agronomes, des vétérinaires, des gestionnaires des aires protégées sur l'utilisation durable, la conservation de la diversité biologique, in situ et ex situ	25000	0	0	25 000	12500	0	12500	0	25000
Organiser une session de formation de haut niveau à l'intention de trente (30) cadres sur la mise en œuvre des PAS/PAPN/BVV	0	80	0	8000	0	0	0	8000	8000
Organiser une session de formation en gestion des BVI à l'intention de 40 personnes	10 000	0	0	0	0	10 000	0	0	10000
Organiser une session de formation en technique de plaidoyer à l'intention de 40 décideurs politiques	6000	0	0	6000	6000	0	0	0	6000
Organiser un (01) séminaire de formation en biodiversité à l'intention de 60 personnes : décideurs politiques, enseignants, cadres des ministères, ONG, formateurs, journalistes.	8000	0	0	8000	0	0	8000	0	8000
Organiser un voyage d'étude pour 25 paysans dans le Bassin Versant du Fleuve Sénégal	10 000	0	0	10000	0	0	10000	0	10000
Former 30 maîtres d'école en éducation environnementale	8000	0	0	8000	0	0	0	8000	8000
Organiser un (01) atelier de formation sur la gestion des ressources en Eau à l'intention de quarante cadres des services techniques et des collectivités	10 000	0	0	0	0	10 000	0	0	10000
A1.3.6. Organiser des campagnes nationales de sensibilisation sur la gestion des BVI									
Organiser une campagne de sensibilisation sur la gestion des BVI	5000	0	0	5000	0	5000	0	0	5000
Organiser de séances d'information et de sensibilisation sur le Projet FEM-Volta à la radio	750	0	0	750	750	0	0	0	750
Organiser des activités de sensibilisation à l'intention des jeunes écoliers sur la protection de l'environnement	750	0	0	750	750	0	0	0	750
Organiser des causerie-débats à l'intention des populations rurales lors des foires hebdomadaires, les assemblées villageoises	1500	0	0	1500	375	375	375	375	1500
A1.3.7 Soutenir et co-organiser les événements internationaux sur la gestion des ressources en eau et environnement									
Organiser quatre (04) journées de sensibilisation sur les ressources naturelles en partage dans le bassin de la Volta	400	0	0	400	100	100	100	100	400 000
Organiser quatre (04) conférences de presse	8000	0	0	8000	2000	2000	2000	2000	2000
Recrutement de spécialistes en animation									
01 Sociologue	40 000	0	0	40 000	10 000	10 000	10000	10000	40 000
02 animateurs socio-culturels	40 000	0	0	40 000	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
TOTAL									747260

5.2 Annexe B: Population du bassin du Sourou, Source : RGPH 1998

N°	Cercle	Communes	Population	Nombre de villages
1	BANKASS	Baye	26 392	33
2		Dialassagou	16417	25
3		Dimbal habe	13702	21
4		KaniBonzon	10522	17
5		Koulougo Habè	12791	17
6		Lessagou Habbè	11858	22
7		OuenKoro	17161	22
8		Ségué	16934	43
9		Sokoura	27457	32
10		Soubala	7361	9
11		Tori	11610	11
12		Bankass	23377	26
Total Cercle Bankass			195 582	278
1	KORO	Koro	41440	47
2		Dougoutene 1	14563	20
3		Dougoutene2	16378	20
4		Dinangourou	21791	13
5		Dioungani	24958	21
6		Madougou	22142	29
7		Youdiou	13582	12
8		Koporopen	15310	16
9		KoporoKendieNa	14506	19
10		Yoro	13020	9
11		Pel Maoudè	12522	9
12		Barapieli	10 375	14
13		Bondo	14 959	15
Total Cercle Koro			267579	310
1	DOUMENTZA	Mondoro	20 968	22
TOTAL BASSIN DU SOUROU (26 communes)			452 096 hbts	564

5.3 Annexe C: Carte du bassin versant du Sourou (Portion Mali)



5.4 Annexe E: Termes de références de l'étude portant sur l'élaboration du plan de participation du public au projet FEM- Volta

Consultation : Termes de références de l'étude portant sur l'élaboration du plan de participation du public au projet FEM- Volta

Date limite de candidature : 30 Septembre 2008

Langue: Français et Anglais

Date de démarrage: 15 Octobre 2008

Durée du contrat: 3 mois le développement durable et la protection des ressources naturelles du bassin versant de la Volta dans les six pays riverains (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo). Le projet a été spécialement conçu pour résoudre les problèmes transfrontaliers régionaux prioritaires qui ont été identifiés lors d'une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) préliminaire. Il est aussi destiné à développer une approche plus coordonnée de gestion basée sur les principes de la GIRE aux niveaux national et régional et, en tenant compte de la participation de tous les acteurs clés.

L'objectif à long terme du projet FEM-Volta est d'améliorer la capacité des pays à planifier et gérer durablement les ressources environnementales du bassin versant de la Volta.

Ce projet a trois composantes majeures auxquelles sont associées des objectifs spécifiques identifiés lors de la préparation du document initial du projet et actualisés pendant la phase de démarrage comme suit:

- Objectif spécifique n° 1: Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta •
- Objectif spécifique n° 2: Développer des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion du bassin versant afin d'apporter des solutions aux problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval.
- Objectif spécifique n° 3: Mettre en oeuvre des mesures nationales et régionales pour lutter contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières dans le bassin de la Volta.

Le projet vise à contribuer à l'intégration régionale, promouvoir le dialogue entre les pays riverains du bassin et encourager la participation des populations locales et parties prenantes impliquées dans la gestion et l'exploitation des ressources du bassin versant du fleuve Volta. La mise en oeuvre du projet doit conduire à la formulation d'un Programme d'Action Stratégique (PAS) pour l'ensemble du bassin et contribuer à la gestion durable des ressources du bassin.

La participation du public et l'implication des ONG font partie des principes clés de la gestion durable des ressources en eau. En conséquence, la collaboration avec la société civile et en particulier, les différentes parties prenantes est essentielle pour l'atteinte des objectifs du projet FEM-Volta. Aussi, dans le but d'assurer une cohérence des actions et, la mise en oeuvre efficiente du projet, il est envisagé à travers l'objectif spécifique 1, de consolider les actions de sensibilisation et de renforcement de capacités des acteurs régionaux, nationaux et locaux.

Activités

L'objectif principal de la présente étude est de définir les priorités et développer les plans de renforcement de capacités et de participation du public. Six experts nationaux sélectionnés par chacun des pays riverains du bassin et un expert régional sélectionné par l'Unité de Coordination du Projet (UCP) seront recrutés par l'UNOPS comme consultants pour développer le plan de participation du public y compris, l'identification et la planification des formations et campagnes de sensibilisation aux niveaux régional, national et local. Pour atteindre les objectifs visés, les consultants mèneront en étroite collaboration avec l'UCP et les coordonnateurs nationaux, les activités ci-après :

1 Analyse détaillée des parties prenantes :

- Identifier tous les groupes d'acteurs y compris, les bénéficiaires des acquis du projet, les acteurs contribuant aux résultats du projet, les acteurs chargés de la mise en oeuvre des activités du projet, etc.
- Analyser les principales activités, mandats, et intérêts des acteurs et groupes d'acteurs impliqués ou pouvant être impliqués dans la mise en oeuvre du projet FEM-Volta ainsi que leurs capacités en relation avec les activités du projet
- Identifier les préoccupations, perceptions et réactions des parties prenantes par rapport aux problèmes ciblés par le projet FEM-Volta

- Identifier les priorités des parties prenantes, leurs principales contraintes et les domaines pour lesquels leur implication est requise
- Identifier la démarche à adopter pour assurer et maintenir l'implication des parties prenantes durant la mise en œuvre du projet

2. Préparation du plan de participation des parties prenantes, y compris :

- Activités à intégrer dans le plan de participation et tentative de plan de travail et de budget sur la base du plan de travail et du budget de l'ensemble du projet FEM-Volta • Stratégie de mise en œuvre du plan de participation, rôles et responsabilités en fonction de la contribution de chaque groupe d'acteurs
- Plan de monitoring et de contrôle du plan de participation des parties prenantes et de son impact sur la mise en œuvre du projet et la gestion durable des ressources en eau et ressources environnementales associées du bassin versant de la Volta
- Probables valeurs ajoutées de la mise en œuvre du plan de participation pour les activités du projet et l'Autorité du Bassin de la Volta en général
- Principaux produits de la participation des parties prenantes à disséminer et intégrer dans la base de données du projet
- Risques liés à une insuffisante ou excessive participation des parties prenantes

3 Préparation du plan de formation et de sensibilisation des parties prenantes, y compris :

- Evaluation des capacités des parties prenantes en matière de gestion des bassins versants internationaux
- Identification 'sur la base des objectifs et domaines couverts par le projet FEM-Volta, des besoins de formation aux niveaux régional, national et local
- Besoins de formation prioritaires pour une effective participation des parties prenantes aux activités du projet
- Développement du plan d'opération des actions de formation, information, éducation et sensibilisation des parties prenantes aux niveaux régional, national et local
- Aperçu général des différentes informations et manuels de formation relatifs à la gestion des bassins versants internationaux qui pourront aider à la préparation des modules de formation

Le consultant régional sera responsable de la coordination de la mission de consultation. Il devra s'assurer de la qualité des rapports nationaux et produire le plan régional de participation des parties prenantes sur la base des activités décrites dans les présents TDR.

Les consultants nationaux seront responsables des études nationales et de la production des plans nationaux de participation des parties prenantes sur la base des activités décrites dans les présents TDR.

Principaux résultats attendus de l'étude

- Les principaux acteurs et groupes d'acteurs sont identifiés
- Le plan de participation des parties prenantes est développé et approuvé
- Les besoins en renforcement de capacités des parties prenantes sont identifiés et le plan d'opération des actions de formation, information, éducation et sensibilisation est développé et approuvé

Considérations clés:

Les consultants devront proposer une méthodologie détaillée, suffisamment claire et permettant d'atteindre les objectifs de l'étude et d'obtenir les résultats attendus. A cette fin, les informations ci-dessous sont fournies pour une orientation efficace de l'étude.

Les consultants devront tenir compte des études et activités en cours d'exécution, et plus particulièrement des résultats d'une activité similaire entreprise sur le bassin versant de la Volta par l'ABV et le projet UICN/PAGEV et ce, afin de tenir compte des synergies et complémentarités requises pour la préparation et la mise en œuvre du plan de participation.

Les consultants devront maintenir un contact régulier avec l'ABV, les coordonnateurs nationaux du projet et certains acteurs ou groupes d'acteurs. Le fait d'impliquer les consultants nationaux s'avère nécessaire non seulement pour la prise en compte des spécificités nationales, mais aussi pour le développement de liens et l'appropriation du plan par les acteurs nationaux durant sa mise en oeuvre. Tous les documents disponibles à l'UCP seront mis à la disposition des consultants. L'UCP mettra également à la disposition des consultants une liste des acteurs impliqués ou pouvant être impliqués dans la gestion du bassin de la Volta.

Expériences requises et qualifications des consultants

L'étude sera conduite par un consultant régional et un expert de chaque pays riverain du bassin ayant plus de 10 ans d'expérience dans les domaines de compétences requis pour l'étude. Les consultants doivent avoir également mené des activités de nature, et complexité similaires, spécialement dans le cadre d'autres projets financés par le FEM.

Les consultants devront avoir les qualifications et expériences suivantes :

- Consultant régional : diplôme supérieur en gestion des terres, ressources en eau et ressources environnementales, communication, sciences sociales ou politiques, expérience en matière de renforcement de capacités, développement et mise en œuvre de plans de participation de parties prenantes
- Consultant nationaux: diplôme supérieur en environnement, sciences sociales ou politiques, expérience de développement et mise en œuvre de plans de participation de parties prenantes

Par ailleurs, les qualifications suivantes constituent un atout :

- Développement et mise en œuvre d'activités d'information et de sensibilisation du public dans plusieurs langues et avec la participation de plusieurs groupes d'acteurs en Afrique au Sud du Sahara et de préférence dans les pays riverains du bassin de la Volta
- Avoir une expérience en matière d'approches participatives et de mise en œuvre de programmes de formation sur la participation, la facilitation et la planification stratégique.
- Connaissance ou expérience de travail sur les questions de gouvernance, plaidoyer et de monitoring participatif.
- Familier avec les objectifs et procédures du FEM; plus spécifiquement celles relatives à la participation des parties prenantes aux projets financés par le FEM
- Expérience de travail et de production de documents en Français et en Anglais
- Expérience en matière de mise en œuvre de programmes nationaux et régionaux de gestion des ressources naturelles

Durée de la mission, rapports à produire et calendrier

Les consultants auront à produire les rapports présentés dans le tableau ci-dessous. Il est prévu un total de 13 jours pour le consultant régional et 15 jours pour chaque consultant national. L'étude devra s'achever avant fin Décembre 2008 et ce, selon le calendrier ci-après :

Tâche	Date butoir	Responsable
Signature du contrat	15 Octobre 2008	UNOPS, Consultants
Rapport préliminaire décrivant le plan de travail et la méthodologie	30 Octobre 2008	Consultants, UCP
1 ^{er} draft des rapports de consultants soumis à l'UCP/UNOPS	15 Novembre 2008	Consultants
Evaluation des rapports de consultation	30 Novembre 2008	UCP, GEP, PFNI
Version finale des rapports de consultation	15 Décembre 2008	Consultants
Validation de la Version finale des rapports de consultation	20 Décembre 2008	UCP, PFNI
Fin du contrat	20 Décembre 2008	UNOPS, Consultants

Le présent calendrier d'exécution de la mission pourra être révisé de commun accord entre les Consultants et l'UNOPS.

Les consultants soumettront à l'UCP/UNOPS, les formats électroniques des rapports en français et en anglais selon le calendrier ci-dessus présenté.

Bibliographie

- **Autorité du Bassin du Niger**, Plaidoyer pour un développement durable du Bassin du Niger, Table ronde des Bailleurs de Fonds, Niamey, 23 juin 2008
- **Commission Européenne**, Profil Environnemental du Mali, Rapport Final, ATKINS International, Mai 2006
- MEATEU, Stratégie nationale en matière de diversité biologique, Tome 1, situation générale de la diversité biologique au Mali, Octobre 2000
- **COULIBALY Chéïbane et Gerti HESSELING**, Note sur la Problématique foncière et la décentralisation au Mali, Bamako | Leiden, IMRADI Centre d'Etudes Africaines, Janvier 1992
- **Fonds d'Equipement des Nations Unies Programme des Nations unies pour le Développement**, Projet d'Appui aux Communes Rurales de Mopti, Mali, Document de Projet, Juin 2000
- **Global Water Initiative Mali**, Programme de gestion intégrée des ressources en eau dans le sous bassin du Sourou Partenariat CRS /UICN/CARE Mali Rapport de l'étude socio-economique du sous bassin du Sourou, Juillet 2008
- **KAMATE CHEICK**, Analyse sociale des dynamiques transfrontalières dans la zone de Mopti au Mali, Etude réalisée pour le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, en partenariat avec la Direction Nationale des Frontières du Mali (DNF), Mai, 2004
- **Koassi D'ALMEIDA**, Cadre institutionnel législatif et réglementaire de l'évaluation environnementale dans les pays francophones d'Afrique et de l'Océan Indien : Les indicateurs de fonctionnalité, les écarts fondamentaux et les besoins prioritaires, Essai de typologie, Collection Évaluations Environnementales, Volume 1, 2001
- **KONATE Aly Bacha**, Un réseau local: outil d'influence des politiques, Expériences du Réseau GDRN5 au Mali, Edition Pippa Trench et Ced Hesse, Avril 2003
- **KONE Sidiki**, Inventaire et analyse des conflits fonciers et des initiatives existantes dans la région de Mopti, ONG WALIA, Mopti, Juillet 2006
- **MEME**, Atelier Régional sur la gestion des catastrophes, Rapport du Mali, ISESCO, Dakar, Septembre 2004
- **MMEE**, Rapport national sur la mise en valeur des ressources en eau : Mali, 2ème Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, *L'eau, une responsabilité partagée*, 2006
- **OMM**, Aspects juridiques et institutionnels de la gestion intégrée des crues, Comprehensive Risk Assessment for natural hazards, Technical document N° 955, Genève
- **PNUE et al**, Rapport de la première réunion du Comité de Pilotage du Projet PNUE/FEM-Volta
- **Outils de communication**, services Clubs, Septembre 2006
- **PAGEV**, Amélioration de la gouvernance en eau du bassin de la Volta – PAGEV, Rapport annuel, 2005
- **PNUD**, L'accès à l'information, Note de Pratique, Octobre 2003
- **PNUE et al**, Résolution des problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et sa zone côtière en aval, (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo), Juin 2008
- **PNUE et al** : Résolution des problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et sa zone côtière en aval, Rapport de démarrage (traduit en français), juin 2008
- **PROMISAM**, Plan de Sécurité alimentaire de la Commune Rurale de Koro, 2007-2011, Novembre 2006
- **PROMISAM**, Plans locaux de sécurité alimentaire: résultats, état d'avancement et approche méthodologique, Présentation au PRMC le 11 octobre 2007,

- **PROMISAM**, Plan de Sécurité Alimentaire de la Commune Rurale de Bankass, 2007-2011, Novembre 2006
- **PROMISAM**, Plan de Sécurité Alimentaire de la Commune Rurale de Mondoro, Novembre 2006
- **PROMOSAM**, Plan de Sécurité Alimentaire de la Commune Rurale de Baye, Novembre 2006
- **PROMISAM**, Plan de Sécurité Alimentaire de la Commune Rurale de Koro, Décembre 2006
- **UNION Mondiale pour la Nature** , Bureau du Mali, Global Water Initiative Mali, Programme de gestion intégrée des ressources en eau dans le sous bassin du Sourou ; Partenariat CRS /UICN/CARE Mali, Etude du statut hydrologique du sous bassin du Sourou, Juillet 2008